

8. Orientations d'une politique régionale de l'énergie

8.1 Les principes fondamentaux d'une politique régionale de l'énergie

8.1.1 Le rééquilibrage en faveur de la maîtrise de l'énergie

Ainsi que les scénarios d'évolution du système électrique l'ont montré, l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mixe électrique et la diminution du contenu en CO₂ du kWh produit résulteront à la fois du développement des énergies renouvelables que de la modération de croissance des consommations d'électricité. En d'autres termes, maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables – de substitution ou de production d'électricité- sont très largement complémentaires.

Pour autant, force est de constater que les énergies renouvelables ont bénéficié jusqu'à présent de la grande majorité des aides régionales. En particulier, le solaire photovoltaïque et l'éolien ont longtemps absorbé une part importante (jusqu'à 70 – 80 %) des aides octroyées dans le cadre de la politique énergétique régionale.

Le PRERURE doit ériger la primauté de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables de substitution sur les énergies renouvelables de production d'électricité pour au moins trois raisons :

- **En premier lieu, les énergies renouvelables de production d'électricité bénéficient d'ores et déjà d'incitations économiques fortes** : tarifs d'achat de l'électricité et défiscalisation assurent aux projets une rentabilité très acceptable, ce qui explique en grande partie l'engouement actuel (tout particulièrement en ce qui concerne le photovoltaïque). La question est dès lors de savoir s'il est nécessaire de financer des projets non rentables dans le contexte actuel. En première analyse et dans un contexte de limitation des ressources financières des partenaires régionaux, il est préconisé d'investir dans les filières pour lesquels le coût marginal de production renouvelable ou d'énergie économisée est le plus faible. A l'évidence, il ne peut s'agir de ce type de projets.
- **En deuxième lieu, ainsi qu'il l'a été mentionné, la maîtrise de l'énergie a représenté jusqu'à présent la portion congrue des politiques régionales de l'énergie**. En conséquence, les références et expériences sont peu nombreuses. Le faible investissement dans la maîtrise de l'énergie n'a pas permis l'émergence d'une offre de services et de produits adaptés, ce qui constitue aujourd'hui un frein objectif aux actions préconisées dans le cadre du PRERURE. A l'évidence, l'investissement dans la maîtrise de l'énergie des partenaires publics constituera un signal fort permettant d'envisager l'émergence d'une telle offre, indispensable à la Guadeloupe.
- **Enfin, en l'absence de politiques nationales aussi incitatives que pour les énergies renouvelables de production d'électricité**, les opérations de maîtrise de l'énergie ne seront pas réalisées « spontanément » par les acteurs. Il convient d'assurer une animation territoriale et le financement des opérations.

8.1.2 L'utilisation de tous les outils en faveur de l'efficacité énergétique

La réalisation du PRERURE nécessitera l'utilisation de l'ensemble des outils disponibles en faveur de l'efficacité énergétique. Schématiquement, on classe ces outils en trois catégories :

- **l'information** : le postulat de base est que les consommateurs, qu'ils soient grand public, entreprises ou collectivités locales sont insuffisamment informés sur les possibilités et l'intérêt des actions de maîtrise de l'énergie. Le fait de sensibiliser et d'informer les consommateurs permet donc de lever un obstacle aux actions de maîtrise de l'énergie. Différents outils peuvent être engagés : campagnes de communication grand public, sensibilisation des scolaires, campagnes de sensibilisation spécifiques à destination de certains publics ou maîtres d'ouvrage, organisation de séminaires, visites, voyages d'études, etc.
- **l'incitation** : le principe des outils incitatifs est de combler tout ou partie du surcoût des actions de maîtrise de l'énergie de façon à déclencher la réalisation de l'action. Ces outils se sont très fortement développés ces dernières années : crédits d'impôts, tarifs d'achat des énergies renouvelables de production d'électricité, aides directes, etc. ont tous la même finalité à savoir l'augmentation de la rentabilité économique des actions. Néanmoins, cette catégorie d'outil se heurte à plusieurs limites. La principale est « le taux d'actualisation implicite des agents³² » fait que les agents économiques n'engagent pas les actions de maîtrise de l'énergie même lorsqu'elles sont rentables pour eux. Par ailleurs, les outils d'incitation économique font peu l'objet d'une évaluation. Très souvent, ils se limitent à l'octroi de simple subvention sans conditionnalité des résultats (cela n'est pas propre à la Guadeloupe). Dans le cadre de la mise en œuvre du PRERURE, il est proposé la mise en place de mécanisme véritablement incitatif, notamment par la définition de « **primes au succès** ».
- **la réglementation** : la réglementation est le dernier type d'outil de maîtrise de l'énergie. Elle consiste à interdire une catégorie d'appareil ou de prescrire un certain nombre de comportement. Il s'agit clairement de la catégorie d'actions la plus efficace car son efficacité ne repose pas sur la volonté des agents mais impose un comportement ou limite la liberté de choix des consommateurs. Cette catégorie d'outil est utilisée mais généralement à l'échelle européenne et nationale. Aucune autorité locale n'a édicté de réglementation spécifique principalement du fait qu'elles ne disposent pas des compétences leur permettant de le faire.

Dans le contexte énergétique guadeloupéen actuel, c'est bien la combinaison des trois catégories d'action qui permettra d'infléchir le rythme de croissance des consommations. En effet, si les deux premiers types d'action ont d'ores et déjà été mobilisés, force est de constater qu'elles n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés. Il convient donc désormais de réglementer dans un certain nombre de domaines

³² Le taux d'actualisation implicite des agents représente leur préférence pour le présent c'est-à-dire le taux d'actualisation propre à chaque agent, en fonction de ses revenus et de ses priorités propres. Appliqué aux économies d'énergie, le taux d'actualisation implicite indique la part de revenus à laquelle un agent économique (ménage ou entreprise) est prêt à renoncer à court terme afin de bénéficier d'une réduction de sa dépense énergétique à long terme.

8.1.3 Le renforcement des partenariats

Les politiques d'efficacité énergétique en Guadeloupe sont mises en œuvre au travers du partenariat entre la Région, l'Ademe et EDF. Ce partenariat existe depuis plusieurs années en dépit du « turn over » des chargés de mission, propre à chaque structure, preuve que celui-ci est désormais bien ancré. Ce partenariat constitue indubitablement une chance pour la Guadeloupe dans la mesure où les trois principaux acteurs de l'efficacité énergétique partagent des points de vue communs, tant en ce qui concerne le diagnostic qu'en ce qui concerne les mesures à engager. Certes, des divergences peuvent survenir mais elles sont globalement mineures.

Dès lors, ce partenariat doit être renforcé de façon à en faire le socle de la mise en œuvre du PRERURE : chacun des trois partenaires se verra confier la réalisation de certaines actions, à charge pour lui de mobiliser les acteurs pertinents. Ce partenariat est institutionnalisé au travers de la convention cadre Région – EDF – Ademe. Celle-ci devra être renouvelée – et éventuellement redéfinie - autant que de besoin.

De plus, de nouveaux acteurs émergent et sont (ou seront à court ou moyen terme) en mesure de s'engager dans la réalisation du PRERURE. On pense en particulier au SIEG, créé fin 2007 et qui a affirmé son souhait de s'impliquer dans la mise en œuvre d'actions de maîtrise de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables. De même, des collectivités locales jusqu'à présent peu sensibilisées à la problématique énergétique pourront être associées à la mise en œuvre du PRERURE.

8.2 Le programme d'actions transversales

8.2.1 L'observation, évaluation des actions engagées

8.2.1.1 Enjeux

Si les statistiques de consommation et de production d'énergie en Guadeloupe sont aisément disponibles (grâce notamment au partenariat Région – Ademe – EDF), le manque d'études spécifiques nuit à la connaissance fine des déterminants des consommations d'énergie et des appareils consommateurs. Dans une perspective d'augmentation des moyens dévolus à la maîtrise de l'énergie, il conviendra de disposer de données à même de permettre l'évaluation des actions engagées.

En effet, le manque d'informations fines limiterait la capacité d'évaluation des partenaires du PRERURE et par là même sa crédibilité. Or, ainsi qu'il l'a été mentionné précédemment, la crédibilité des actions, c'est-à-dire la certitude de l'impact de ces actions est un élément clé pour l'adhésion des participants au programme. Par exemple, un directeur d'exploitation d'un site industriel n'engagera une action de maîtrise de l'énergie que s'il a la certitude que celle-ci donnera les résultats escomptés.

8.2.1.2 Actions proposées

Il est proposé de mettre sur pied un observatoire de l'énergie dont les fonctions principales seront :

- le suivi des statistiques énergétiques courantes : consommation d'énergie, d'électricité, de bagasse, suivi du parc et de la production renouvelable (aussi bien pour les ENR de production d'électricité que pour les ENR de substitution). Le suivi des statistiques permettra l'établissement de comparaisons temporelles et géographiques, notamment avec les autres régions d'outre-mer. Le cas échéant, des coopérations avec des structures équivalentes à la Réunion, en Martinique et en Guyane devront être recherchées.
- réalisation d'études sectorielles et/ou d'études de marché dont la finalité est l'amélioration de la connaissance d'un secteur ou d'un usage. Deux à trois études de cette nature devraient être engagées par an, probablement plus dans la phase de démarrage
- l'établissement de la corrélation entre les actions engagées et les résultats obtenus, en d'autres termes l'évaluation quantitative des actions engagées dans le cadre du PRERURE.
- La connaissance du déterminisme des comportements

8.2.1.3 Moyens

Les moyens nécessaires à la réalisation de cette tâche sont les suivants :

- **Moyens humains** : recrutement d'un chargé de mission 'économiste de l'énergie', idéalement avec 2 à 3 années d'expérience. Coût salarial : 35 – 40 k€ (hors frais de structure)

- **Moyens financiers** pour la réalisation d'étude : réalisation de 2 à 4 études sectorielles/an : 150 k€/an (tout ou partie de ces études pourront faire l'objet de co-financement avec EDF et l'Ademe, voire avec d'autres partenaires).
- **Moyens divers** : frais de reprographie, organisation d'événements : 10 k€/an

8.2.2 La mise en cohérence des politiques régionales

8.2.2.1 Enjeux

La mise en cohérence des politiques régionales constitue un exercice aussi nécessaire que périlleux : nécessaire car les liens entre la problématique énergétique et l'ensemble des politiques sectorielles engagées par la Région sont très nombreux. Périlleux car chaque politique a sa propre logique et son propre rythme et il serait illusoire de prétendre à la cohérence absolue. Néanmoins, cette cohérence doit être cherchée systématiquement afin de :

- Limiter la mise en œuvre de dispositifs contradictoires
- Assurer la visibilité des politiques régionales
- Bénéficier d'effets multiplicateurs

Le tableau ci-après présente les principales synergies entre les politiques de la Région et le PRERURE :

| | Document de référence | Politique régionale | Problématique énergétique dans la politique sectorielle | Actions proposées dans le cadre du PRERURE |
|---------------------------|----------------------------------|--|---|--|
| Aménagement du Territoire | SAR (2001), en cours de révision | <p>Enjeux principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préservation des espaces agricoles - Maillage du territoire - Revitalisation des centres bourgs - Amélioration des relations internes et externes - Rééquilibrage du territoire <p>Le rééquilibrage du territoire constitue la première priorité du fait de la concentration croissante des activités économiques sur l'agglomération pointoise.</p> <p>Pour ce faire, la Région souhaite donner les moyens aux communes de développer les activités économiques sur leur propre territoire.</p> | Fort impact de la politique d'aménagement du territoire en matière de consommation d'énergie : localisation des activités, densité du nombre de logement à l'hectare, impact sur les flux de transports et donc sur les consommations d'énergie. Par ailleurs, la localisation des activités énergétiques a également un impact en matière d'aménagement du territoire (localisation d'activités industrielles, occupation foncière, développement du réseau électrique, etc.) | <p>Eco-conditionnalité des aides attribuées aux Collectivités Locales, notamment pour favoriser la densité et limiter l'étalement urbain, en fonction des objectifs du nouveau SAR.</p> <p>Mise en cohérence des objectifs et des politiques du PRERURE et du SAR en matière d'implantation de parcs éoliens, des centrales solaires au sol et plus généralement de toutes les infrastructures énergétiques.</p> <p>Mise en évidence de l'impact de l'aménagement du territoire sur les consommations énergétiques (densification, revitalisation des centres bourgs, rééquilibrage du territoire, etc.) par les enjeux énergétiques.</p> <p>Conditionnement de l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones à l'existence de solutions de transports collectifs et plus largement de l'intégration de la problématique énergétique</p> |
| Développement Economique | SRDE (2006) | Le renforcement de la démarche de développement durable constitue l'un des axes stratégiques du SRDE ; la préservation et la valorisation des ressources naturelles, sociales et culturelles locales étant considérée comme à la fois comme une nécessité et comme un levier du développement économique de l'archipel. | <p>Le développement économique se traduit naturellement par une croissance de la demande d'énergie, qu'il faut s'efforcer de limiter par la mise en place d'outils incitatifs dès la conception des projets.</p> <p>Par ailleurs, la compétitivité économique des entreprises, et d'une façon plus générale de la Guadeloupe, peut être affectée par l'augmentation des prix de l'énergie et à plus long terme par les impacts négatifs du changement climatique. En ce sens, l'engagement d'une politique de maîtrise de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables ciblées sur les secteurs économiques représente un enjeu certes environnemental mais</p> | <p>Eco-conditionnalité des aides apportées par la Région au titre du développement économique (notamment en ce qui concerne le financement de matériels : climatisation, micro-informatique, machines outils, etc.), mais aussi sur l'intervention du fonds capital-risque SAGIPAR.</p> <p>Mobilisation de l'agence de développement économique (APRIGA) pour la sensibilisation des entreprises à la problématique énergie-climat.</p> |

| | Document de référence | Politique régionale | Problématique énergétique dans la politique sectorielle | Actions proposées dans le cadre du PRERURE |
|---------------------------|--|--|---|--|
| Agriculture – Pêche | | | également économique et financier Cependant, à ce jour, la quasi-totalité des aides apportées par la Région Guadeloupe ne prennent pas en considération l'efficacité énergétique, voire ont un effet contre productif, par exemple les aides à l'investissement. | Eco-conditionnalité des aides à l'investissement, tout particulièrement pour les industries agro-alimentaires. Idée à étudier dans un deuxième temps pour les aides à l'agriculture |
| Innovation – Recherche | « livre blanc » (en cours de réalisation) | Accompagnement du pôle de compétitivité | Les actions de R&D engagées aujourd'hui permettront l'émergence d'offre de produits et services dans les décennies à venir. Elles doivent donc être encouragées afin d'anticiper les évolutions de la réglementation et les évolutions du contexte énergétique. Cela est d'autant plus important qu'à l'échelle nationale, les milieux insulaires tropicaux font l'objet de peu d'actions de R&D dans le domaine énergétique. | Soutiens aux actions de R&D dans le domaine énergétique, notamment au travers du pôle de compétitivité. |
| Tourisme | SDAT | L'activité touristique est le premier secteur économique de la Guadeloupe. La politique régionale du Tourisme se définit à travers 4 axes principaux : <ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement des organismes de promotion et d'animation touristique (offices du Tourisme et syndicats d'initiative) - La modernisation de l'industrie hôtelière - Le soutien à l'aménagement et au développement de l'offre de produits touristiques - La promotion externe de la destination de la Guadeloupe | Le tourisme est l'un des principaux secteurs cibles en matière de maîtrise de l'énergie car il est un fort consommateur d'eau chaude sanitaire, de climatisation et d'éclairage. La Région intervient dans le cadre de projet de création ou de rénovation des infrastructures. | En cohérence avec l'axe n°2 (modernisation de l'industrie hôtelière) , écoconditionnalité (à renforcer à terme). Information, sensibilisation des professionnels du tourisme et actions de communication auprès des touristes. Synergie indispensable des méthodes et outils entre la Direction du Tourisme et l'équipe en charge du PRERURE. |
| Transports | SRT | | Les transports sont le principal secteur consommateur (55 % des consommations d'énergie finale) et la saturation attendue des infrastructures de transports devrait se traduire par l'augmentation rapide des consommations d'énergie de ce secteur. Par ailleurs, le secteur consomme quasi exclusivement des produits pétroliers fortement émetteurs de gaz à effet de serre. | Prise en compte systématique de la dimension énergétique dans tout choix de création d'infrastructure. Intégration des politiques de maîtrise des déplacements et de report modal dans la politique régionale des transports. |

| | Document de référence | Politique régionale | Problématique énergétique dans la politique sectorielle | Actions proposées dans le cadre du PRERURE |
|-----------|-----------------------|---|--|--|
| Logement | | La Région n'a pas de compétence spécifique en matière de logement mais accompagne les partenaires notamment du logement social au travers de deux instruments : à destination des propriétaires occupant disposant de faibles revenus, le PAAHPOD finance l'amélioration de l'habitat et à destination des personnes à revenus modestes l'ARSAH finance des travaux d'amélioration de l'habitat | La problématique du logement constitue l'une des problématiques essentielles en matière énergétique. Les compétences du Conseil Régional en matière de logement étant limitées, ses actions sont à réaliser en partenariat avec l'Etat, le Département et les communes. | Eco-conditionnalité à ce jour difficile à envisager pour l'ARSAH mais possible pour le PAAPOD bien que cela soit limité. Elaboration d'un référentiel pour la construction neuve. |
| Formation | PRDF | La Région consacre 150 M€/an à la formation professionnelle. La stratégie de la Région Guadeloupe en matière de formation repose sur 5 axes politiques : <ul style="list-style-type: none"> - L'élévation du niveau des qualifications et l'encouragement de l'acquisition des compétences - La construction de dispositifs de formation au niveau des territoires - La professionnalisation de l'accompagnement des publics - L'élévation de la performance de l'outil de formation et innovant au service de l'individu et de l'économie régional; - La fédération de l'ensemble des partenaires et la complémentarité des programmations et des financements. | A ce jour, aucune formation aux métiers des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie n'est disponible. Néanmoins les besoins de formation sont nombreux en matière d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelables. Le manque de compétences locales en matière d'efficacité énergétique constitue l'un des principaux freins identifiés à la mise en œuvre du programme d'action PRERURE. A ce jour, les formations sont dispensées soit par les installateurs (installateurs solaires PV ou solaire thermiques), soit dispensées dans les formations initiales (en particulier les formations de techniciens et d'ingénieurs). | En cohérence avec l'axe n°4 , identification des besoins des professionnels des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie (en termes quantitatifs et qualitatifs). Identification des formations à créer. |

| | Document de référence | Politique régionale | Problématique énergétique dans la politique sectorielle | Actions proposées dans le cadre du PRERURE |
|------------------------------|-----------------------|--|---|---|
| Moyens Généraux - Patrimoine | | | La Région est l'un des principaux consommateurs d'électricité de la Guadeloupe, car elle possède un patrimoine bâti important (Lycées, Bâtiments publics). Des initiatives ont déjà été engagées, mais il convient de les généraliser d'une part pour réduire le budget de fonctionnement, d'autre part pour faire de la collectivité un exemple pour l'ensemble des collectivités guadeloupéennes. | Elaboration d'un référentiel pour les bâtiments tertiaires Création d'un poste « ingénieur fluide » à la direction du patrimoine pour piloter les actions MDE / ENR |
| Coopération décentralisée | | Volonté de développer la coopération décentralisée dans la zone caraïbe. | Les Etats de la zone Caraïbe sont pour la plupart confrontés à une problématique énergétique similaire à celle de la Guadeloupe : absence de ressources énergétiques fossiles, augmentation rapide des consommations, forte exposition aux risques climatiques. | Développement de programmes de coopération décentralisée sur les thématiques « maîtrise de l'énergie » et « énergie renouvelable ». Veille sur les programmes européens de soutien à la coopération décentralisée |

8.2.2.2 Actions proposées

La plupart des actions proposées ont d'ores et déjà été esquissées dans les fiches suivantes.

Les actions proposées sont les suivantes :

- Définition de critères d'éco-conditionnalité des aides régionales (développement économique, agriculture, pêche, etc.).
- Réalisation d'un Plan Pluriannuel d'Efficacité Energétique sur l'ensemble du patrimoine régional (bâtiments, lycées, éclairage public, flotte de véhicules) intégrant les économies d'énergie et les énergies renouvelables
- Réalisation d'un volet 'énergie' dans le cadre de la révision du SAR : ce volet énergie devra permettre à la Région de limiter les conséquences en termes d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre de son parti pris d'aménagement. Par ailleurs, le volet énergie pourra définir les prescriptions minimales que devront remplir les activités énergétiques dans le cadre de leur développement : par exemple il s'agira de définir une densité de production énergétique minimale à l'hectare des activités énergétiques afin d'assurer une bonne allocation de l'espace.
- Identification des besoins de formation des professionnels des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie.

8.2.2.3 Moyens

L'effectivité de la mise en cohérence des politiques régionales résultera de l'effort de l'ensemble de directions du Conseil Régional. Il est proposé la création d'un comité PRERURE au sein de la Région chargé d'étudier les mises en cohérences possibles et de dégager les moyens nécessaires.

8.2.3 L'éducation, l'information et la sensibilisation

8.2.3.1 Enjeux

Si la sensibilisation des acteurs est insuffisante à elle seule pour assurer le succès d'une politique d'efficacité énergétique, il s'agit d'une étape indispensable à tout programme d'actions. Cette sensibilisation doit être permanente, ciblée selon les publics visés et variée quant aux supports étudiés. Ainsi, les campagnes de communication utilisent de plus en plus les outils du marketing et de la publicité pour faire passer les messages.

Les partenaires du PRERURE sont déjà habitués à la communication institutionnelle : de nombreuses opérations ont été engagées, y compris des campagnes télévisuelles et radiophoniques (2005). Ces efforts vont être poursuivis en 2008 avec l'engagement d'une campagne de grande ampleur.

8.2.3.2 Actions proposées

La prise de conscience de la rareté des ressources énergétiques et des conséquences de l'effet de serre pour la Guadeloupe est une étape essentielle dans la réussite du PRERURE. Des actions ont d'ores et

déjà été engagées mais tout l'intérêt du PRERURE est d'offrir un cadre global qui peut faire l'objet de communications spécifiques en fonction des cibles visées (scolaires, ménages, collectivités, entreprises, etc.) :

- **Pour les scolaires et les ménages** : création d'Espaces Info Energie afin de diffuser des messages simples sur l'utilisation de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables. L'idéal serait la création de 2 EIE sur le territoire Guadeloupéen, dont un itinérant, permettant un contact direct avec la population.
- **Pour les collectivités**, création d'un Conseil en Energie Partagé entre plusieurs communes ou collectivités qui permettrait la sensibilisation à la problématique énergétique et la réalisation de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière énergétique.
- **Pour les entreprises**, des communications ciblées doivent être conduites en partenariat avec les acteurs les plus proches des entreprises (chambres consulaires et/ou prochaine Agence de Développement Economique de la Guadeloupe)

8.2.3.3 Moyens

Les partenaires du PRERURE engagent depuis de nombreuses années des actions de communication et de sensibilisation. L'année 2008 sera marquée par :

- le lancement d'une campagne de communication grand public, d'un budget global de 500 k€ ;
- l'ouverture du premier Espace Info Energie à destination du grand public. Un deuxième EIE devrait être installé dans les mois qui suivent.

Ces actions doivent être pérennisées sur toute la durée du PRERURE. Trois types d'actions sont ainsi à prévoir :

- Une communication générique sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables,
- La pérennisation et la diversification du dispositif d'Espaces Info Energie : création de manifestations dans les centres commerciaux, participation à des événements locaux, etc.
- La création de dispositifs ciblés vers un public spécifique : scolaires, socio-professionnels.

Le montant global des actions de communication est estimé à 625 milliers d'euros/an sur la période 2008-2020.

8.2.4 La formation

8.2.4.1 Enjeux

L'absence d'une véritable offre de services en matière d'efficacité énergétique pourrait constituer un frein à la mise en œuvre des actions préconisées dans le PRERURE. Les lacunes en termes de formation peuvent être distinguées selon le niveau de formation :

- Au niveau des techniciens : pas de formations spécifiques à l'efficacité énergétique pour les professionnels intervenants chez les particuliers et dans les entreprises (installateurs de climatisations, plombiers, électriciens, etc.). A ce jour, les solaristes forment en interne les installateurs (PV ou solaire thermique) mais la croissance attendue du nombre d'installations pourrait générer des tensions sur le marché du travail.
- Les professionnels de la climatisation, intervenants dans les entreprises tertiaires et industrielles ne placent pas l'efficacité énergétique au cœur de leur préoccupation. En conséquence, les meilleures technologies sont difficilement disponibles car peu promues par des installateurs qui les maîtrisent mal.
- Les architectes et bureaux d'études, prescripteurs pour les projets neufs sont sensibilisés mais insuffisamment formés aux pratiques, méthodes et techniques de l'efficacité énergétique.

En ce qui concerne les compétences techniques pointues, trop peu d'entreprises sont en capacité de réaliser les prestations décrites dans les fiches actions transversales, à savoir des diagnostics énergétiques précis et des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, tout particulièrement dans les domaines du froid et de la climatisation³³. Dès lors, toute demande sortant du cadre de compétence des entreprises locales doit être traitée par une entreprise extérieure au département, le plus souvent métropolitaine. Cette situation a deux conséquences : d'une part elle renchérit le coût des prestations et augmente les délais de réalisation. En effet, du fait de la faiblesse du marché, peu d'entreprises métropolitaines ont installé des bureaux en Guadeloupe. D'autre part, cette situation a pour conséquence de freiner l'amélioration des compétences locales.

8.2.4.2 Actions proposées

Dans un premier temps, il convient d'identifier précisément les besoins de formation des professionnels des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie. Pour ce faire, il est proposé de constituer un groupe de travail réunissant la Région (Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie, Direction de la Formation et les professionnels). Ce groupe de travail permettra d'identifier les besoins de formation tant quantitatifs que qualitatifs et la nature des formations.

Dans un deuxième temps, il est proposé que soit évalué la possibilité soit d'intégrer des spécialisations relatives à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables ; soit de créer des formations ad-hoc sur ces problématiques.

8.2.5 La coopération nationale et internationale

8.2.5.1 Enjeux

La problématique de la coopération renvoie à deux dimensions : la dimension nationale et la dimension internationale.

³³ Non pas qu'il n'existe pas en Guadeloupe de professionnels qualifiés et compétents dans ces domaines, mais force est de constater que la faible préoccupation pour l'efficacité énergétique n'a pas conduit ces professionnels à investir dans cette problématique. Dès lors, les solutions proposées par les équipes de conception voire les maîtres d'œuvre sont le plus souvent des solutions standard. Cela est renforcé par le fait que le prix de l'électricité n'incite que faiblement les consommateurs à investir dans l'efficacité énergétique.

Au niveau national, on observe que les territoires, départements et régions d’outre mer échangent peu sur la problématique énergétique alors que les problématiques sont en grande partie similaires : isolement lié à l’insularité, absence de ressources énergétiques fossiles, petite taille des systèmes électriques, forte croissance des consommations d’énergie, etc. C’est pourquoi, il convient de favoriser l’émergence de réseaux d’échanges entre les DOM. Au niveau politique, il pourrait être envisagé que les Régions d’Outre Mer unissent leur voix pour faire valoir leur spécificité en matière énergétique auprès des pouvoirs publics nationaux.

Au niveau international, la Guadeloupe est au cœur d’une région fortement exposée au changement climatique et à l’augmentation des prix des produits pétroliers. Dans ces conditions, l’expérience guadeloupéenne en matière de maîtrise de l’énergie, de développement des énergies renouvelables, de gestion des systèmes électriques insulaires doit être partagée auprès des autres pays de la zone. Les dispositifs de coopérations décentralisée existant à l’échelle européenne et nationale doivent être mobilisés à cette fin.

8.2.5.2 Actions proposées

Au niveau de la coopération entre les DOM :

- Proposition de formalisation auprès des autres Régions d’Outre Mer d’un réseau d’échanges Interdom avec la création d’une plateforme internet mettant à disposition une bibliothèque virtuelle. Ce réseau d’échange serait ouvert le plus largement possible afin de permettre l’amélioration des connaissances et des compétences dans les DOM
-
- Proposition de formalisation d’un groupe

Au niveau de la coopération internationale :

- Veille sur les programmes de coopération décentralisée à l’échelle européenne et nationale
- Identification de partenaires potentiels et de thématiques pour la réalisation de projets de coopération

8.2.5.3 Moyens

Le montant global des actions de coopération est estimé à 162 k€/an sur la période 2008-2020, essentiellement consacré au montage de projets de coopération décentralisée (montage de dossier auprès des bailleurs nationaux et internationaux, missions d’études, etc.)

8.2.6 Le soutien à l’innovation et la recherche dans le domaine de l’efficacité énergétique

8.2.6.1 Enjeux

Si les actions transversales visent à diffuser largement des technologies disponibles et matures, il convient d’assurer une veille technologique permanente et un programme de R&D permanent en

matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables. Les actions de soutien à l'innovation permettront à la fois l'émergence de nouvelles technologies à même d'améliorer l'efficacité du système énergétique mais aussi de positionner la Guadeloupe et les entreprises guadeloupéennes à l'échelle internationale. Cela constitue une opportunité d'autant plus grande que l'ensemble des systèmes insulaires sont confrontés peu ou prou à des problématiques énergétiques similaires : ressources énergétiques locales limitées, faible taille des systèmes énergétiques, forte dépendance aux énergies fossiles, coûts d'approvisionnement élevés, etc. Par ailleurs, le pôle de compétitivité « Synergiles » récemment labellisé et adossé à CAPENERGIES offre un cadre propice à l'innovation.

Plusieurs pistes sont aujourd'hui très prometteuses :

- technologies de production d'électricité
- technologies de stockage de l'électricité
- techniques et matériaux de construction

8.2.6.2 *Actions proposées*

Dans le cadre de la mise en œuvre du PRERURE et en synergie avec les actions engagées par le pôle de compétitivité, il est proposé la réalisation des actions suivantes :

- Réalisation d'études prospectives sur les technologies émergentes et les synergies envisageables avec les organisations locales (entreprises, centres de recherches, université)
- Mise en place d'une veille technologique permanente
- Constitution à terme d'un centre de ressource sur les technologies de l'efficacité énergétique.
- Aide à la diffusion des résultats d'actions de R&D portant sur l'énergie.

8.2.6.3 *Moyens*

Idéalement, il conviendrait de recruter une personne en charge de la réalisation de l'ensemble des tâches décrites ci-dessus et de lui affecter le budget nécessaire à la réalisation des études et la mise en place d'un centre de ressources. Néanmoins, si cette action est indispensable dans le long terme, elle peut être considérée comme secondaire à court terme, tant les tâches sont nombreuses pour la mise en œuvre du programme d'actions sectorielles et des actions transversales principales.

Il est ainsi proposé d'engager la réalisation de cette action transversale à partir de 2010. Cependant, en fonction des opportunités qui se présenteront aux partenaires, des actions de veille technologique pourront être engagées (par exemple participation à un programme européen dans le cadre de EIE).

8.2.7 Récapitulatif

| Action Transversale | Coût 2008 – 2013 en k€ | Coût 2008 – 2020 en k€ |
|---|---------------------------|---------------------------|
| Communication | 3800 | 7530 |
| Coopération | 900 | 1950 |
| Formation | 900 | 1950 |
| Innovation | 1500 | 3350 |
| Mise en cohérence des politiques régionales | 900 | 1950 |
| Observation - Evaluation | 300 | 650 |
| TOTAL Actions Transversales | 8300 | 17380 |

8.3 Le programme d'actions sectorielles

8.3.1 Présentation des « fiches action »

Les « Fiches Action Sectorielles » présentent le programme d'actions sectorielles élaboré dans le but d'atteindre les objectifs du scénario médian mobilisation d'un gisement d'économie d'énergie de 420 GWh/an en 2020 et pénétration des énergies renouvelables à hauteur de 55 % de la production d'électricité totale à la même date.

Pour ce faire, pour chaque action sectorielle, sont définis trois catégories d'action :

- **Les actions de court terme sont celles qui peuvent être engagées rapidement**, sans nécessiter de travail préparatoire trop important ni concertation trop large. Il s'agit pour l'essentiel d'actions s'inscrivant dans la continuité des engagements actuels des partenaires des actions de maîtrise de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables et d'actions d'information et de sensibilisation.
- **Les actions de moyen terme sont** celles nécessitant une phase préparatoire préalable : élaboration de règlements d'aide, études complémentaires, concertation entre les acteurs. Il s'agit principalement des nouvelles actions relatives aux dispositifs d'accompagnement et d'incitation des maîtres d'ouvrage
- Enfin, **les actions de long terme sont celles nécessitant un lourd travail de préparation préalable** car induisant des modifications structurelles ou législatives. Il s'agit tout particulièrement des mesures réglementaires visant l'interdiction des produits les moins performants, dont l'adoption nécessite à la fois études techniques et juridiques préalables, concertation avec les acteurs et engagement d'une procédure de demande d'habilitation législative.

Les actions sectorielles, pour être mises en œuvre efficacement, s'appuieront le plus souvent sur les actions transversales décrites au chapitre précédent.

Chaque Fiche Action Sectorielle fait aussi apparaître les liens qui existent avec les autres FAS. Par exemple, certaines tâches de la FAS « Climatisation dans le tertiaire » doivent être menées en liaison avec les tâches de la FAS « Eclairage dans le tertiaire », à la fois pour assurer la cohérence des activités, et pour profiter de synergies :

- la définition d'un référentiel de performance impacte les 2 usages (l'augmentation de surfaces vitrées réduit le besoin d'éclairage mais augmente le besoin de climatisation) ;
- les diagnostics de bâtiments peuvent porter sur les 2 usages, avec une économie d'échelle ;
- les activités de ciblage des grands consommateurs tertiaires peuvent être communes.

La production de « fiches action », si elle facilite la mise en œuvre opérationnelle du programme en permettant de fixer des objectifs et de définir des moyens par type d'usage ou de consommateur, ne doit donc pas faire oublier la nécessaire transversalité de l'approche. D'une façon encore plus globale, l'objectif de performance énergétique ne doit pas être porté par le seul PRERURE, mais doit faire partie intégrante des diverses politiques et outils de planification du territoire ; une action transversale est consacrée à promouvoir cette idée et s'assurer que la performance énergétique soit prise en compte dans la définition des politiques et des stratégies.

Les objectifs de chaque FAS sont évalués à l’horizon 2020, en termes de réduction de consommation d’énergie par rapport au scénario tendanciel. A un tel horizon temporel, les gains en performance énergétique doivent être introduits :

- dans les installations existantes, en utilisant mieux les équipements en place ou en investissant pour améliorer leurs performances
- dans tout nouveau projet : construction neuve, réhabilitation de bâtiment, changement majeur d’équipements ou de système (éclairage, climatisation, production d’eau chaude).

Les FAS comportent donc souvent un volet « amélioration de l’existant » et un volet « accompagnement des nouveaux projets ».

Les décideurs, qu’il s’agisse de particuliers mais aussi de collectivités, d’entreprises de services ou industrielles, ne possèdent pas les connaissances pour améliorer l’utilisation de leurs équipements et faire les bons choix au moment d’un achat, d’un renouvellement, d’une construction, etc. L’aide à la décision, qui peut prendre diverses formes, est donc une composante importante de la plupart des FAS.

Les diagnostics énergétiques ciblent les sites existants grands consommateurs pour leur apporter une information spécifique à chaque site. Les nouveaux projets de taille importante peuvent faire l’objet d’une AMO, assistance à maîtrise d’ouvrage, permettant d’introduire la performance énergétique dans les critères de sélection. Pour les sites petits consommateurs, et pour les petits projets, pour lesquels le programme ne peut pas mobiliser directement l’expertise nécessaire, les conseils doivent être diffusés par les prescripteurs en contact direct avec les décideurs : EDF, bureaux d’études, fournisseurs et vendeurs d’équipements, installateurs, etc. La formation de ces acteurs, qui ne sont pas tous spécialisés dans la performance énergétique, fera partie de chaque FAS selon les cibles visées. Cela pourrait aussi être le rôle d’une « agence locale d’énergie » et de diverses actions d’information que de donner à tous consommateurs des connaissances leur permettant de mieux utiliser leurs équipements et de prendre des décisions mieux documentées lors d’achats ou d’investissements.

Une information parfaite, à supposer qu’elle soit possible, amènerait les décideurs à investir ou surinvestir dans la performance énergétique jusqu’à hauteur des gains économiques générés par la réduction de la consommation. Les prix de l’électricité étant largement subventionnés, le niveau de performance sélectionné par les décideurs est largement inférieur à celui qui serait sélectionné sur la base de prix reflétant les coûts réels de l’énergie électrique. Informer et aider les décideurs ne suffira donc pas à atteindre les objectifs proposés. Des aides financières seront nécessaires pour corriger les effets pervers des prix subventionnés de l’énergie. Dans les FAS, elles sont parfois désignées sous l’appellation « primes ».

Dans certaines fiches, d’autres primes sont prévues, correspondant à des coûts que les acteurs ne seraient pas disposés à couvrir. Par exemple, des primes aux concepteurs, pour les inciter à prendre en compte des variantes techniques performantes, qui leur demandent un travail additionnel et un investissement en formation et en outils informatiques.

La mobilisation de ressources publiques importantes pour aider les investissements nécessite une évaluation stricte des projets, ainsi que la construction de référentiels permettant d’évaluer ce qu’est un projet performant, et de définir les critères d’éligibilité. Outre la complexité du programme basé sur des actions ciblant tous les fronts, cette obligation de vérification de la bonne utilisation de ressources publiques est une autre raison pour mettre en place les ressources humaines importantes et une organisation adéquate permettant de suivre les diverses actions et leurs impacts.

Les budgets proposés pour la mise en œuvre des FAS couvrent les coûts « publics », hors les participations des acteurs du marché. Cela inclut :

- le personnel d'animation du programme et des actions
- le suivi administratif et comptable
- les études et expertises ponctuelles (études de marché, élaboration d'un référentiel, etc)
- la part de subventions dans les aides à la décision et diagnostics
- les primes aux investissements
- les primes aux concepteurs
- les frais de diffusion, de communication, d'organisation d'ateliers
- l'évaluation par un organisme indépendant.

Les FAS sont présentées sous forme d'une fiche résumant l'information sur les enjeux, les objectifs, le calendrier, le budget, et les tâches à réaliser. Pour permettre de conserver des fiches en une page, les tâches sont désignées par un intitulé simplifié. Les tâches sont décrites avec le détail nécessaire à la suite de chaque fiche.

8.3.2 Fiches actions

Tableau 75. Récapitulatif des fiches actions

| N° | Fiche action | Description sommaire | Coût global (M€) | | Energie économisée | |
|----|---|---|------------------|-------------|--------------------|-------------|
| | | | 2008 – 2013 | 2008 - 2020 | 2008 – 2013 | 2008 - 2020 |
| 1 | Climatisation dans le secteur résidentiel | Accompagnement du marché vers l'efficacité énergétique Interdiction à terme des appareils peu performants | 5500 | 23900 | 102 | 464 |
| 2 | Eau chaude sanitaire | Relance du marché du solaire thermique par la mise en œuvre d'un dispositif incitatif à destination des solaristes Interdiction à terme des chauffe-eau électrique | 12400 | 38800 | 113 | 660 |
| 3 | Eclairage Résidentiel/Petit tertiaire | Diffusion des LBC Interdiction à terme des lampes à incandescence | 1500 | 2000 | 3 | 272 |
| 4 | Référentiel dans la construction neuve | Accompagnement de la mise en œuvre de la réglementation thermique Adaptation des référentiels HPE/THPE | 1150 | 3020 | - | - |
| 5 | Maîtrise de l'énergie Résidentiel | Communication sur les appareils performants Diffusion de 'coupe-veille' | 600 | 1300 | 36 | 127 |
| 6 | Climatisation Tertiaire/industrie | Accompagnement des maîtres d'ouvrage sur les projets neufs. | 5 080 | 23850 | 200 | 813 |
| 7 | Eclairage Tertiaire/Industrie | Réalisation de diagnostics sur l'existant | 850 | 2800 | 29 | 121 |
| 8 | Maîtrise de l'énergie Tertiaire/Industrie | Prime à l'investissement. | 600 | 2200 | 36 | 153 |
| 9 | Eclairage Public | Accompagnement des collectivités (diagnostics éclairage public), aide à l'investissement | 1600 | 4720 | 9 | 38 |
| 10 | Transports | Actions d'accompagnement des politiques transports | 1000 | 2200 | 3 198 | 13 786 |
| 11 | Eolien | Elaboration d'un schéma et d'une charge de développement de l'éolien Mise en place d'une structure de concertation permanente | 750 | 1 600 | 450 | 1446 |
| 12 | Photovoltaïque | Elaboration d'un schéma de développement du PVRR Accompagnement des projets Arrêt des aides directes à moyen terme | 7000 | 9 600 | 87 | 779 |
| 13 | Autres énergies renouvelables | Accompagnement des projets – Réalisation d'études de faisabilité | 500 | 3 100 | 2017 | 5443 |
| | Production | | 8 250 | 14 300 | 2554 | 7667 |
| | Total | | 38 530 | 119 090 | | |

| FICHE ACTION SECTORIELLE 1 | |
|--|--|
| CLIMATISATION PERFORMANTE DANS LE SECTEUR RESIDENTIEL | |
| ENJEUX ET OBJECTIFS | |
| ENJEUX | <p>La climatisation dans le secteur résidentiel représente 26% des consommations d'électricité en 2006, soit 170 GWh. Sur la période 2008 - 2020, les consommations d'électricité liées à la climatisation augmenteraient de 5% par an, pour atteindre 333 GWh.</p> <p>L'augmentation des consommations s'explique par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un marché en pleine expansion, - un marché tourné vers des équipements peu coûteux mais peu performants, - Un niveau de qualification pour l'installation des climatiseurs bas, et des contrats de maintenance peu répandus - L'absence d'une réglementation thermique, permettant de réduire les besoins en climatisation - L'absence d'une réglementation sur les appareils eux-mêmes, limitant la diffusion des équipements performants |
| OBJECTIFS | <p>Objectifs : À l'horizon 2020 : 70 % des climatiseurs ont un EER supérieur ou égal à 3,5 contre 2,8 dans le scénario tendanciel, soit 191 000 climatiseurs concernés en 2020.</p> <p>Gains : les objectifs fixés permettraient un gain énergétique de 73 GWh / an en 2020. Sur l'ensemble de la période, 464 GWh serait économisés.</p> |
| CIBLES | <p>→ Le secteur résidentiel</p> <p>→ Le très petit tertiaire, utilisant des systèmes de climatisation individuelle acheté en grande surface pourrait aussi être touché par les actions engagées pour le secteur résidentiel</p> |
| DESCRIPTION DU PLAN D' ACTIONS | |
| Actions | <ul style="list-style-type: none"> - Orienter la demande vers des appareils plus performants par le biais de sensibilisation des consommateurs et la mise en place d'aides financières directes - Transformer l'offre par la mobilisation de l'ensemble des professionnels concernés (importation, distribution, installation, maintenance) - A long terme interdire l'importation de climatiseurs avec de faibles performances |
| Tâches | <p>A court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation d'une étude de marché de la climatisation résidentielle ○ Sensibiliser les consommateurs à l'efficacité énergétique et à l'intérêt de souscrire un contrat de maintenance ○ Formation des professionnels → voir action transversale 'Formation' ○ Organisation de la filière professionnelle <p>A moyen terme : mise en place de moyens financiers, organisation de la filière professionnelle</p> <p>A long terme : interdiction des appareils non performants</p> |
| Programme de travail 2008 – 2009 | <ul style="list-style-type: none"> - Campagne de communication grand public - Etude de marché sur la climatisation résidentielle en Guadeloupe - Mise en place d'un groupe de travail Partenaires PRERURE – importateurs – distributeurs – |

| DESCRIPTION DU PLAN D' ACTIONS | |
|--------------------------------|--|
| | installateurs dans la perspective de l'interdiction des climatiseurs non performant <ul style="list-style-type: none"> - Etude sur l'interdiction des climatiseurs non performants - Elaboration du dispositif d'aide régional à la climatisation performante |
| Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> - Performance énergétique des climatiseurs vendus - Participation des professionnels aux groupes de travail - Volume des aides Régions/EDF/Ademe |
| Risques | <ul style="list-style-type: none"> - Risque d'effet d'aubaine lié à l'aide à la performance énergétique. Dans un premier temps, cette aide pourrait être limitée au renouvellement (sur 2009 – 2010) puis étendue au premier équipement (2011 – 2012) avant l'entrée en vigueur de l'interdiction de produits non performants |

| COUT GLOBAL DU PROGRAMME D' ACTION | | |
|---|--|--|
| <p>Le coût global est détaillé par poste dans le tableau ci-dessous. Il présente le coût sur la période 2008 – 2020, ainsi que sur la période 2008 – 2013.</p> <p>Les coûts présentés ici incluent les moyens humains nécessaires, les coûts de formations et les coûts d'études.</p> | | |
| | Coût total sur la période 2008 – 2013 en k€ | Coût total sur la période 2008 – 2020 en k€ |
| Adaptation législative | 300 | 300 |
| Aide à la décision - Accompagnement | 300 | 650 |
| Aides à l'investissement | 4000 | 21000 |
| TOTAL | 4600 | 21950 |
| <p>* détail du calcul : la réalisation de l'objectif impliquerait l'installation de 140 000 climatiseurs performants, aidés à hauteur de 150 euros.</p> | | |

| FICHE ACTION SECTORIELLE 2 | |
|---|---|
| PRODUCTION D'EAU CHAUDE DANS LE SECTEUR RESIDENTIEL | |
| ENJEUX ET OBJECTIFS | |
| ENJEUX | <p>En 2006, la consommation d'électricité pour la production d'eau chaude sanitaire représente dans le secteur résidentiel 21,5 % des consommations d'électricité, soit près de 143 GWh. A l'horizon 2020, cette consommation atteindra à 240 GWh soit une augmentation moyenne de 3,8% par an.</p> <p>L'électricité représente 90% des consommations d'eau chaude sanitaire alors que les solutions d'eau chaude solaire sont disponibles sur le marché guadeloupéen. La part de marché du solaire thermique reste limitée à 10% à 15%, malgré les dispositions incitatives existantes (crédit d'impôt, aides EDF – Région, défiscalisation, etc.).</p> |
| OBJECTIFS | <p>Objectifs en 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50 % de logements existants sont équipés de chauffe-eau solaire - 90 % des logements neufs sont équipés de chauffe-eau solaire <p>Gains : les gains énergétiques sont estimés à 118 GWh/an en 2020, 660 GWh cumulés sur la période.</p> |
| CIBLES | <p>→ Secteur résidentiel privé</p> <p>→ Habitat social</p> <p>→ Très petit tertiaire, pouvant être assimilé à du résidentiel</p> |
| DESCRIPTION DU PLAN D'ACTION ET DES TÂCHES A METTRE EN OEUVRE | |
| Actions | <p>Le plan d'action se décompose en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'adaptation et le renforcement des dispositifs d'aides actuels, afin de les rendre plus incitatifs pour les consommateurs et les solaristes - l'installation des chauffe eau solaire dans l'habitat collectif neuf et existant, principalement dans l'habitat social |
| Tâches | <ul style="list-style-type: none"> - A court terme : <ul style="list-style-type: none"> o Communication et sensibilisation auprès des acteurs de la filière solaire thermique o Elaboration d'un référentiel technique pour l'assistance technique et l'octroi de prime pour les projets solaires dans l'habitat social o Identification des projets et assistance technique pour les projets solaires dans l'habitat social o Formation d'installateurs → voir action transversale 'Formation' - A moyen terme : <ul style="list-style-type: none"> o Elaboration et mise en place un système incitatif pour les solaristes o Prime à la substitution de chauffe eau électrique en faveur de solaire thermique o Financement des projets de solaire thermique dans l'habitat social avec différenciation neuf/ancien o Suivi et évaluation du programme - A long terme : <p>Obligation d'installation de chauffe eau solaire pour les nouvelles constructions sous condition d'études favorables</p> |

| DESCRIPTION DU PLAN D'ACTION ET DES TÂCHES A METTRE EN OEUVRE | |
|---|--|
| Programme de travail 2008 – 2009 | <ul style="list-style-type: none"> - Campagne de communication grand public - Etude de la possibilité de préfinancement du crédit d'impôt - Accompagnement technique et financier des bailleurs sociaux. Différenciation des taux d'aide selon la nature des projets - Etude de l'adaptation du système d'aide |
| Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de chauffe-eau installés par type de logement (individuel/collectif – privé/public) : afin d'assurer un meilleur suivi du marché, il conviendra à court terme de demander aux solaristes les installations qui viennent : <ul style="list-style-type: none"> o En substitution d'un chauffe-eau électrique ou chauffe-eau gaz o En remplacement d'un chauffe-eau solaire existant o Sur une installation neuve - Volume des aides Régions/EDF/Ademe - Emplois locaux de la filière : la demande d'information effectuée auprès des solaristes doit aussi comporter le nombre d'emploi dédié au solaire thermique. |
| Risques | <ul style="list-style-type: none"> - Faibles risques sur la filière solaire thermique car il n'y a pas d'effet pervers à la diffusion de CESI (à la différence de la diffusion d'appareils électriques). - Il conviendra néanmoins d'exclure du dispositif d'aide régional les CESI avec appoint électrique - Risque d'effet d'aubaine pour certains solaristes si un système de 'prime d'objectif' devait être mis en place. Pour limiter ce risque, une véritable négociation doit avoir lieu. |

| COUT GLOBAL DU PROGRAMME D'ACTION | | |
|---|--|--|
| <p>Le coût global est détaillé par poste dans le tableau ci-dessous. Il présente le coût sur la période 2008 – 2020, ainsi que sur la période 2008 – 2013.</p> <p>Les coûts présentés ici incluent les moyens humains nécessaires, les coûts de formations et les coûts d'études.</p> | | |
| | Coût total sur la période 2008 – 2013 en k€ | Coût total sur la période 2008 – 2020 en k€ |
| Aide à la décision - Accompagnement | 800 | 1850 |
| Aides à l'investissement | 10 700 | 35 000 |
| TOTAL | 11 500 | 36 850 |
| <p>* détail du calcul : sur la période 2008 – 2013, la réalisation de l'objectif nécessite l'installation de 100 000 chauffe eau solaires. Un montant moyen d'aide de 350 €/CESI est retenu.</p> | | |

FICHE ACTION SECTORIELLE 3**ECLAIRAGE DANS LE SECTEUR RESIDENTIEL**

| ENJEUX ET OBJECTIFS | |
|----------------------------|--|
| ENJEUX | <p>En 2006, l'éclairage représente 7,6% des consommations d'électricité du secteur résidentiel, soit près de 50 GWh. A l'horizon 2020, le scénario tendanciel prévoit une évolution de 3,7% par an des consommations liées à l'éclairage, atteignant ainsi 84 GWh en 2020.</p> <p>Les récentes campagnes de diffusion des LBC sont des succès, démontrant une appétence du grand public pour ce produit dès lors qu'il est à un prix jugé accessible. Cependant, Le taux de pénétration n'était en 2004 que de 1 LBC pour 11 lampes incandescentes. Il convient donc de définir des mécanismes généralisant les LBC au-delà des opérations ponctuelles. Certains pays envisagent d'interdire les lampes incandescentes, une fois que le marché est prêt à cette mutation. Il peut être nécessaire de prévoir des mécanismes correctifs permettant aux ménages les moins aisés de s'équiper</p> |
| OBJECTIFS | <p>Objectifs : les objectifs du scénario médian visent une généralisation de l'usage des lampes basse consommation en 2020.</p> <p>Gains : gains de 61 GWh par rapport au scénario tendanciel, soit en cumulé sur la période 2008-2020, 272 GWh.</p> |
| CIBLES | → Secteur résidentiel |

| DESCRIPTION DES TACHES | |
|---|---|
| Objectifs du plan d'action | <ul style="list-style-type: none"> - Orientation de l'offre : réduction du prix proposé par les distributeurs - Orientation de la demande : poursuite des efforts en termes de communication - A long terme, interdiction des lampes à incandescence |
| Tâches | <ul style="list-style-type: none"> - A court terme : communication et animation - A moyen terme : animation des opérations LBC avec achats groupés, concertation avec les distributeurs - A long terme : interdiction de l'importation des lampes à incandescence |
| Programme de travail 2008 – 2009 | <ul style="list-style-type: none"> - Campagne de communication grand public - Etude sur l'interdiction des lampes à incandescence - Engagement d'une nouvelle opération de diffusion large |
| Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> - Statistiques de ventes par type de produit |
| Risques | <ul style="list-style-type: none"> - Risques limités aux coûts d'accompagnement car pas d'aide directe à l'achat de lampes basse consommation de la part des partenaires du PRERURE |

COÛT GLOBAL DU PROGRAMME D'ACTION

Le coût global est détaillé par poste dans le tableau ci-dessous. Il présente le coût sur la période 2008 – 2020, ainsi que sur la période 2008 – 2013.

| | Coût total sur la période 2008 – 2013 en k€ | Coût total sur la période 2008 – 2020 en k€ |
|-------------------------------------|--|--|
| Adaptation législative | 300 | 300 |
| Aide à la décision - Accompagnement | 300 | 500 |
| TOTAL | 600 | 800 |

| FICHE ACTION SECTORIELLE 4 | |
|---|---|
| ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE D'UN REFERENTIEL DANS LA CONSTRUCTION NEUVE | |
| ENJEUX ET OBJECTIFS | |
| ENJEUX | <p>Le rythme de construction en Guadeloupe est à 5000 logements par an.</p> <p>Les forts besoins de climatisation dans les secteurs résidentiel et tertiaire doivent être diminués par l'utilisation d'appareils moins consommateurs, mais avant tout par une limitation des besoins énergétiques par des actions sur le bâti (orientation, ventilation, pare soleil, isolation, etc).</p> <p>La définition d'un référentiel est un préalable à la mise en place d'une réglementation thermique efficace sur la construction neuve. Un tel référentiel est aussi nécessaire à la définition de la performance énergétique, et de critères permettant de cibler les incitations et aides.</p> <p>Une réflexion lancée par le ministère du logement et le ministère de l'outre mer est en cours sur une réglementation thermique adapté aux DOM. Le Grenelle de l'Environnement prévoit une application de la réglementation thermique dans les DOM à l'horizon 2010. Cependant, la démarche initiée en 2002, devait être mis en place en 2006 et n'a toujours pas vu le jour.</p> |
| CIBLES | La construction neuve résidentiel et tertiaire. |
| DESCRIPTION DU PLAN D'ACTION | |
| Action | <p>Deux actions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des professionnels du bâtiment dans la mise en œuvre de la réglementation thermique DOM 2008 - Adaptation des labels HPE et THPE pour la réalisation d'opérations exemplaires |
| Tâches | <p>A court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un groupe de travail local et appropriation du référentiel RT DOM - Identification des besoins de formation des professionnels du bâtiment pour l'application de cette réglementation - Définition des programmes de formation et réalisation des formations <p>A moyen terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adaptation des référentiels HPE / THPE - Formation des professionnels guadeloupéens → voir action transversale 'Formation' <p>A long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation sur des bâtiments neufs - Prime à l'investissement pour les bâtiments HPE / THPE |
| Programme de travail 2008 – 2009 | <ul style="list-style-type: none"> - Veille réglementaire sur la RT DOM - Mise en place d'un groupe de travail chargé d'assurer la mise en œuvre de la RT DOM puis de définir des labels spécifiques à la Guadeloupe. Ce groupe de travail pourra réunir outre les partenaires du PRERURE, le CAUE, les représentants de professionnels du bâtiments, les bailleurs sociaux, la Caisse des Dépôts - Elaboration d'un dispositif d'aide pour les bâtiments plus performants que la RT DOM |

| DESCRIPTION DU PLAN D'ACTION | |
|------------------------------|--|
| Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de la RT DOM - Production du groupe de travail |
| Risques | <ul style="list-style-type: none"> - Attentisme des acteurs locaux lié à l'annonce par l'Etat (à la suite du Grenelle de l'Environnement) de la mise en œuvre de la RT DOM dans l'année 2008. Les acteurs régionaux doivent anticiper cette mise en œuvre par l'engagement d'une réflexion préalable. |

| COUT GLOBAL DU PROGRAMME D'ACTION | | |
|--|--|--|
| <p>Le coût global est détaillé par poste dans le tableau ci-dessous. Il présente le coût sur la période 2008 – 2020, ainsi que sur la période 2008 – 2013.</p> <p>Les coûts présentés ici incluent les moyens humains nécessaires, les coûts de formations et les coûts d'études</p> | | |
| | Coût total sur la période 2008 – 2013 en k€ | Coût total sur la période 2008 – 2020 en k€ |
| Aide à la décision - Accompagnement | 450 | 600 |
| Aides à l'investissement | 600 | 1600 |
| TOTAL | 1050 | 2200 |
| <p>*détail du calcul : financement du surcoût de construction pour atteindre le label HPE ou THPE dans la limite de 10 000 €/logement ou 100 €/m² pour les bâtiments tertiaires. Réalisation de 20 eq. Logements par an à partir de 2013.</p> | | |

FICHE ACTION SECTORIELLE 5**MAITRISE DE LA DEMANDE D'ELECTRICITE SPECIFIQUE DANS LE SECTEUR RESIDENTIEL****ENJEUX ET OBJECTIFS**

| | |
|------------------|---|
| ENJEUX | <p>En 2006, le froid domestique représente 25% des consommations du secteur résidentiel, soit 187 GWh. Les consommations des autres appareils blancs, appareils bruns, veilles représentent pour leur part 93 GWh, soit 12% des consommations du secteur.</p> <p>A l'horizon 2020, les consommations des produits domestiques blancs et bruns devraient s'élever à 312 GWh, soit une augmentation de 1% par an en moyenne.</p> <p>Malgré la diffusion de l'étiquette énergie affichant les performances énergétiques des équipements, le marché est largement orienté par les prix et par la recherche d'un standard de consommation. Des équipements très énergivores sont donc diffusés. L'expérience de métropole montre que même quand les taux d'équipements sont élevés, la croissance de la consommation continue par le doublement des équipements, et l'acquisition d'équipements de plus grande taille.</p> |
| OBJECTIFS | <p>Objectifs : les objectifs fixés visent à une utilisant plus importante des appareils performants. Un objectif de 60% de ménage équipés de coupe veille est fixé.</p> <p>Gains : le gain énergétique estimé à 18 GWh en 2020.</p> |
| CIBLES | Le secteur résidentiel |

DESCRIPTION DU PLAN D'ACTION

| | |
|-----------------------------------|--|
| Objectifs du plan d'action | <p>Le plan d'action a pour objectif de renforcer la communication sur l'étiquette énergie et les bonnes pratiques.</p> <p>A long terme, la disparition des appareils peu performant devrait être fait au niveau national.</p> <p>Diffusion d'appareil de type 'coupe veille'</p> |
| Tâches | Campagnes de communication existantes |

COÛT GLOBAL DU PROGRAMME D'ACTION

Le coût global du programme d'action est compris dans les actions transversales.

| FICHE ACTION SECTORIELLE 6 | |
|--|---|
| CLIMATISATION DANS LE SECTEUR TERTIAIRE ET INDUSTRIEL | |
| ENJEUX ET OBJECTIFS | |
| ENJEUX | <p>La climatisation dans le tertiaire et l'industrie représente près de 246 GWh en 2006, soit près de 37% des consommations électriques. A l'horizon 2020, les consommations liées à la climatisation atteindront 373 GWh.</p> <p>L'analyse de la climatisation en Guadeloupe dans le secteur tertiaire et industriel montre que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le marché est proche de la saturation mais dominé par des appareils peu performants - Le secteur public représente 20% des consommations totales liées à la climatisation. Il existe une marge de manœuvre plus importante sur le patrimoine public, les collectivités ayant les leviers pour agir directement |
| OBJECTIFS | <p>Objectifs : Réduction de 38% des consommations sur 90% du flux à l'horizon 2020</p> <p>Gains : Le potentiel de réduction est estimé à 116 GWh en 2020, soit en cumulé 813 GWh sur la période 2008 – 2020.</p> |
| CIBLES | <ul style="list-style-type: none"> → Tertiaire public → Tertiaire privé → Industrie |
| DESCRIPTION DU PLAN D'ACTION | |
| Objectifs du plan d'action | La performance énergétique doit être introduite d'une part dans tout projet neuf (construction neuve, réhabilitation), d'autre part dans l'existant. Le programme doit donc comporter un volet d'assistance aux projets nouveaux, et un volet d'amélioration de l'existant basé sur des diagnostics. Des aides financières à la mise en œuvre des recommandations sont nécessaires pour atteindre les objectifs proposés |
| Tâches | <p>A court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Elaboration d'un référentiel technique ○ Assistance technique pour les nouveaux projets ○ Réalisation de diagnostics sur l'existant (20 diagnostics par an) ○ Formation des professionnels guadeloupéens ○ Mise en place d'une base de données et diffusion des références et d'une évaluation <p>A moyen terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place d'aide aux équipes de conception et à l'investissement pour les nouveaux projets ○ Mise en place des aides pour les travaux identifiés par les diagnostics ○ Evaluation et suivi |
| Programme de travail 2008 – 2009 | <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des entreprises grandes consommatrices d'électricité à la performance énergétique - Etude pour la réalisation d'un référentiel technique - Lancement d'une première campagne groupée de diagnostics énergétiques (éventuellement 2 lots de 10 diagnostics afin de susciter une concurrence entre des BE nationaux qui |

| DESCRIPTION DU PLAN D'ACTION | |
|------------------------------|---|
| | chercheront à s'associer à des BE locaux) - Définition d'un module de formation des professionnels à l'efficacité énergétique - Elaboration d'un dispositif d'aide pour les projets neufs et l'existant |
| Indicateurs de suivi | - Nombres de diagnostics réalisés - Nombre d'opérations aidées - Energie économisée |
| Risques | - Risque d'effet d'aubaine limité du fait de l'absence d'une offre standardisée en matière d'efficacité énergétique - Risque de faible participation des entreprises : nécessité d'une forte mobilisation des entreprises par l'intermédiaire des chambres consulaires et des structures représentatives |

| COUT GLOBAL DU PROGRAMME D'ACTION | | |
|---|--|--|
| Le coût global est détaillé par poste dans le tableau ci-dessous. Il présente le coût sur la période 2008 – 2020, ainsi que sur la période 2008 – 2013. | | |
| | Coût total sur la période 2008 – 2013 en k€ | Coût total sur la période 2008 – 2020 en k€ |
| Aide à la décision - Accompagnement | 980 | 1610 |
| Aides à l'investissement | 4 000 | 22 000 |
| TOTAL | 4 980 | 23 610 |
| *détail du calcul : | | |

FICHE ACTION SECTORIELLE 7**ECLAIRAGE DANS LES SECTEURS INDUSTRIEL ET TERTIAIRE**

| ENJEUX ET OBJECTIFS | |
|----------------------------|--|
| ENJEUX | <p>L'éclairage représente 13% des consommations des entreprises, avec 90 GWh en 2006 dont 22 GWh dans le patrimoine public. A l'horizon 2020, les consommations liées à l'éclairage dans les entreprises et le secteur public sont estimées à 136 GWh.</p> <p>L'analyse du marché montre une très grande diversité des équipements, que ce soit en lampes ou en luminaires. Les observations suivantes peuvent être faites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il demeure beaucoup de lampes à incandescence - la plupart des commerces utilisent des tubes fluorescents, mais sans ballast électronique, ni tube haute performance - il y a peu de système de gestion de l'éclairage efficace <p>la conception des bâtiments et des systèmes d'éclairage ne sont pas réalisés dans l'objectif d'optimiser les puissances installées</p> |
| OBJECTIFS | <p>Objectifs : Atteindre 60% d'installations performantes à l'horizon 2020.</p> <p>Gains : On estime le gain à 30% en moyenne. Le gain est estimé à 18 GWh en 2020.</p> |
| CIBLES | <p>→ Tertiaire</p> <p>→ Industrie, d'une manière secondaire, l'éclairage représentant une faible part des consommations</p> |

| DESCRIPTION DES TACHES | |
|-----------------------------------|--|
| Objectifs du plan d'action | <p>Le plan d'action a pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'améliorer la conception d'ensemble des systèmes d'éclairage - D'augmenter la diffusion des lampes et luminaires performants - D'augmenter la diffusion des dispositifs de gestion automatique, évitant l'usage de l'éclairage où et quand il n'est pas nécessaire <p>La performance énergétique doit être introduite d'une part dans tout projet neuf (construction neuve, réhabilitation, refonte générale du système d'éclairage), d'autre part dans l'existant. Le programme doit donc comporter un volet d'assistance aux projets nouveaux, et un volet d'amélioration de l'existant basé sur des diagnostics. Des aides financières à la mise en œuvre des recommandations sont nécessaires pour atteindre les objectifs proposés</p> |
| Tâches | <p>A court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Elaboration d'un référentiel technique qui servira de support à l'assistance technique et qui fixera les objectifs de performance à atteindre pour bénéficier des primes ○ Suivi du programme, assistance technique ○ Diagnostics de l'existant avec une action ciblée sur les hôtels ○ Formation des bureaux d'études et installateurs ○ Mise en place d'un suivi des consommations et d'une base de données <p>A moyen terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Aides aux nouvelles installations performantes ○ Suivi des diagnostics et proposition de primes ○ Evaluation du programme |

| DESCRIPTION DES TACHES | |
|---|---|
| Programme de travail 2008 – 2009 | <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des entreprises grandes consommatrices d'électricité à la performance énergétique - Etude pour la réalisation d'un référentiel technique - Lancement d'une première campagne groupée de diagnostics énergétiques (éventuellement 2 lots de 10 diagnostics afin de susciter une concurrence entre des BE nationaux qui chercheront à s'associer à des BE locaux) - Définition d'un module de formation des professionnels à l'efficacité énergétique - Elaboration d'un dispositif d'aide pour les projets neufs et l'existant |
| Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> - Nombres de diagnostics réalisés - Nombre d'opérations aidées - Energie économisée |
| Risques | <ul style="list-style-type: none"> - Risque d'effet d'aubaine limité du fait de l'absence d'une offre standardisée en matière d'efficacité énergétique - Risque de faible participation des entreprises : nécessité d'une forte mobilisation des entreprises par l'intermédiaire des chambres consulaires et des structures représentatives |

| COÛT GLOBAL DU PROGRAMME D'ACTION | | |
|---|--|--|
| Le coût global est détaillé par poste dans le tableau ci-dessous. Il présente le coût sur la période 2008 – 2020, ainsi que sur la période 2008 – 2013. | | |
| | Coût total sur la période 2008 – 2013 en k€ | Coût total sur la période 2008 – 2020 en k€ |
| Aides à l'investissement | 750 | 2580 |
| TOTAL | 750 | 2580 |

FICHE ACTION SECTORIELLE 8

ECLAIRAGE PUBLIC

ENJEUX ET OBJECTIFS

| | |
|------------------|--|
| ENJEUX | <p>En 2006, l'éclairage public concentre près de 21% des consommations d'électricité du patrimoine public avec 32 GWh.</p> <p>A l'horizon 2020, les consommations de l'éclairage public sont estimées à 48 GWh, soit une augmentation de 3% par an.</p> <p>Les rencontres avec les services techniques des mairies ont montré une méconnaissance de l'efficacité des systèmes installés et une absence de concertation entre les communes. Cependant, le fort potentiel de maîtrise de consommations dans le domaine de l'éclairage public est admis par tous les acteurs.</p> |
| OBJECTIFS | <p>Objectifs : la maîtrise de l'énergie dans le secteur de l'éclairage public peut amener à un gain de 20% des consommations. Un objectif de parc performant de 60% est fixé à l'horizon 2020.</p> <p>Gains : Le gain en consommation est ainsi estimé à 6 GWh en 2020, soit 38 GWh cumulé sur la période 2008 – 2020.</p> |
| CIBLES | → Eclairage public de l'ensemble de la Guadeloupe |

DESCRIPTION DU PLAN D'ACTION

| | |
|----------------|--|
| Actions | <p>Le plan d'action est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - amélioration de la conception d'ensemble des systèmes d'éclairage - augmentation de la diffusion et des luminaires performants - augmentation de la diffusion des dispositifs de gestion automatique, évitant l'éclairage où et quand il n'est pas nécessaire <p>La performance énergétique doit être introduite d'une part dans tout projet neuf, d'autre part dans l'existant. Le programme doit donc comporter un volet d'amélioration de l'existant basé sur des diagnostics. Des aides financières à la mise en œuvre des recommandations sont nécessaires pour atteindre les objectifs proposés</p> |
| Tâches | <p>A court terme : accompagnement technique pour la réalisation de diagnostic, formation des bureaux d'études pour répondre à la demande, suivi des consommations</p> <p>A moyen terme : accompagnement financier (aide à l'investissement et accompagnement des équipes de conception pour les projets nouveaux), évaluation du programme</p> |

COÛT GLOBAL DU PROGRAMME D'ACTION

Le coût global est détaillé par poste dans le tableau ci-dessous. Il présente le coût sur la période 2008 – 2020, ainsi que sur la période 2008 – 2013.

| | Coût total sur la période 2008 – 2013 en k€ | Coût total sur la période 2008 – 2020 en k€ |
|-------------------------------------|--|--|
| Aide à la décision - Accompagnement | 500 | 1500 |
| Aides à l'investissement | 1000 | 3000 |
| TOTAL | 1500 | 4500 |

| FICHE ACTION SECTORIELLE 9 | |
|--|--|
| MAITRISE DE LA DEMANDE D'ELECTRICITE SPECIFIQUE DANS LES SECTEURS INDUSTRIEL ET TERTIAIRE | |
| ENJEUX ET OBJECTIFS | |
| ENJEUX | En 2006, les consommations d'eau chaude sanitaire, de froid alimentaire, de pompes, ventilateurs, air comprimé sont estimés à 20% des consommations d'électricité du secteur des entreprises soit 127 GWh. A l'horizon 2020, les consommations devraient atteindre 192 GWh. |
| OBJECTIFS | <p>Objectifs : Sur le froid : réduction de 25% des consommations sur 82 % du parc d'ici 2020 Sur les usages industriels (pompes, ventilation) : actions sur les 30 plus gros consommations, avec un potentiel de gain de 15%. Actions ciblées sur les gros consommateurs d'ECS (hotellerie, santé).</p> <p>Gains : le gain en 2020 est estimé à 22 GWh.</p> |
| CIBLES | → Grand tertiaire → Industrie |
| DESCRIPTION DES TACHES | |
| Objectifs du plan d'action | <p>Le plan d'action a pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part agir sur les nouvelles installations de froid commercial et industriel, et les process consommateurs de l'industrie (pompes, ventilation etc) - d'autres part, agir sur l'existant par la réalisation de diagnostics et l'accompagnement des travaux qui en découleront <p>La performance énergétique doit être introduite d'une part dans tout projet neuf (construction neuve, réhabilitation), d'autre part dans l'existant. Le programme doit donc comporter un volet d'assistance aux projets nouveaux, et un volet d'amélioration de l'existant basé sur des diagnostics. Des aides financières à la mise en œuvre des recommandations sont nécessaires pour atteindre les objectifs proposés.</p> |
| Tâches | <p>A court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Identification des nouveaux projets en cours en Guadeloupe dans le secteur tertiaire et industriel o Lancement d'une campagne de diagnostics sur l'existant et suivi des diagnostics o Formation des bureaux d'études et installateurs locaux o Réalisation d'une base de donnée, diffusion de référence <p>A moyen terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Assistance technique pour les nouveaux projets o Aides à l'investissement dans les nouveaux projets et communication sur le programme o Accompagnement technique et financier suite aux diagnostics dans l'existant o Evaluation et suivi du programme |
| Programme de travail 2008 – 2009 | <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des entreprises grandes consommatrices d'électricité à la performance énergétique - Lancement d'une première campagne groupée de diagnostics énergétiques (éventuellement 2 lots de 10 diagnostics afin de susciter une concurrence entre des BE |

| DESCRIPTION DES TACHES | |
|-----------------------------|---|
| | nationaux qui chercheront à s'associer à des BE locaux) → Voir fiche Climatisation - Définition d'un module de formation des professionnels à l'efficacité énergétique - Elaboration d'un dispositif d'aide pour les projets neufs et l'existant |
| Indicateurs de suivi | - Nombres de diagnostics réalisés - Nombre d'opérations aidées - Energie économisée |
| Risques | - Risque d'effet d'aubaine limité du fait de l'absence d'une offre standardisée en matière d'efficacité énergétique - Risque de faible participation des entreprises : nécessité d'une forte mobilisation des entreprises par l'intermédiaire des chambres consulaires et des structures représentatives |

| COUT GLOBAL DU PROGRAMME D'ACTION | | |
|---|--|--|
| Le coût global est détaillé par poste dans le tableau ci-dessous. Il présente le coût sur la période 2008 – 2020, ainsi que sur la période 2008 – 2013. | | |
| | Coût total sur la période 2008 – 2013 en k€ | Coût total sur la période 2008 – 2020 en k€ |
| Aide à la décision - Accompagnement | 300 | 700 |
| Aides à l'investissement | 300 | 1 500 |
| TOTAL | 600 | 2 200 |

| FICHE ACTION SECTORIELLE 10 | |
|-----------------------------------|---|
| TRANSPORTS | |
| ENJEUX ET OBJECTIFS | |
| ENJEUX | <p>Les transports représentent près de 30% des consommations d'énergie primaire en Guadeloupe avec 2 406 GWh en 2006. Le transport routier est le premier poste consommateur, puisqu'il concentre 82% des consommations du secteur.</p> <p>A l'horizon 2020, les consommations de ce secteur sont estimées à 4 650 GWh, soit une augmentation de 4,8% par an sur la période. Cette forte augmentation s'explique par l'augmentation des trafics routiers mais aussi de la saturation des voies, qui entraînent une surconsommation des véhicules.</p> <p>L'augmentation du parc de véhicule et du trafic pose, au-delà des questions énergétiques, des problématiques d'aménagement (aménagement des infrastructures, des places de parking) et de stockage de produits pétroliers. L'enjeu en matière de transports est énorme, d'autant plus que peu d'actions sont réalisées à ce jour dans ce domaine. Les actions menées sont plus orientées sur une adaptation des infrastructures à l'augmentation du nombre de véhicules que sur une logique de mobilité durable.</p> |
| OBJECTIFS | <p>Objectifs : agir d'une part sur le trafic routier et d'autre part sur la saturation des voies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - stabilisation du trafic et du taux de saturation à l'horizon 2020 par une augmentation de l'offre de transports en commun, du covoiturage, - report de 15% du trafic interurbain de Poids Lourds sur la voie maritime - diminution de la part des véhicules particulier à 50% dans le transport urbain de voyageur par une augmentation de l'offre en mode doux (transports en commun) - augmentation de 7% du taux de remplissage des véhicules particuliers par des actions de covoiturage - augmentation du taux de remplissage des bus <p>Gains : les gains sont estimés en 2020 à 2 050 GWh.</p> |
| DESCRIPTION DU PLAN D'ACTION | |
| Objectifs du plan d'action | <p>Le plan d'action Transports est un plan d'action à long terme.</p> <p>La création d'un observatoire des déplacements serait une première étape pour la définition d'une stratégie de mobilité durable en Guadeloupe. A moyen terme des actions de soutien aux politiques existantes sont à réaliser. Les actions structurantes d'aménagement proposées à long terme nécessitent la mise en place d'études préalables.</p> |
| Tâches | <p>A court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - campagne de communication sur la problématique 'transport' <ul style="list-style-type: none"> - Communication sur l'étiquette énergie - Promotion des véhicules propres - création d'un observatoire régional des déplacements, suivi du parc de véhicules - étude de la possibilité d'amplifier le mécanisme de bonus/malus mis en place à l'échelle nationale |

| DESCRIPTION DU PLAN D'ACTION | |
|---------------------------------------|--|
| | <p>A moyen terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des gestionnaires de flotte dans le choix des véhicules (aide à la décision) - Etude de la possibilité de la création d'un groupement de commande pour l'achat de véhicules 'propres' regroupant plusieurs gestionnaires de flotte (services de l'Etat, Collectivités Territoriales, grandes entreprises privées) - Structuration du réseau de transports en commun interurbain - Soutien aux plans de déplacement urbains volontaires - Soutien aux plan de déplacement entreprise et administration (PDE et PDA) - Formation des concessionnaires automobiles - Formation des chauffeurs de transports en commun à l'éco-conduite - Mise en place du remboursement partiel des frais de transports en commun des salariés et étudiants <p>A long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de transport collectif en site propre - Mise en place de navette maritime voyageur entre Pointe à Pitre et Basse Terre - Mise en place du cabotage maritime pour le transport de marchandise - Intégration des biocarburants sur flottes captives |
| Programme d'action 2008 - 2009 | <ul style="list-style-type: none"> - Campagne de communication - Mise en place de l'observatoire des transports et des déplacements et lancement de plusieurs études : <ul style="list-style-type: none"> - Etude de caractérisation du parc roulant de véhicule - Etude 'déplacements' à l'échelle de la Guadeloupe : évaluation du nombre de déplacements motorisés, etc. - Soutien aux PDU volontaires - Mise en place d'une offre d'accompagnement technique pour les gestionnaires de flotte - Etude sur la possibilité d'un groupement de commande - Evaluation énergétique des flux de transports dans le cadre de la révision du SAR |
| Risques | |

| COUT GLOBAL DU PROGRAMME D'ACTION | | |
|---|--|--|
| Le coût global est détaillé par poste dans le tableau ci-dessous. Il présente le coût sur la période 2008 – 2020, ainsi que sur la période 2008 – 2013. | | |
| | Coût total sur la période 2008 – 2013 en k€ | Coût total sur la période 2008 – 2020 en k€ |
| Aide à la décision - Accompagnement | 900 | 1950 |

| FICHE ACTION SECTORIELLE 11 | |
|---|--|
| PRODUCTION D'ELECTRICITE A PARTIR DES ENERGIES RENOUVELABLES - EOLIEN | |
| ENJEUX ET OBJECTIFS | |
| ENJEUX | <p>La Guadeloupe est la première région d'outre mer en matière d'éolien, tant en terme de puissance installée qu'en terme de production.</p> <p>Aujourd'hui, le développement de l'éolien est freiné en dépit d'un potentiel conséquent. La faible taille des machines (limitée en 2007 à 275 kW) et le manque de concertation entre les acteurs de l'éolien sont les deux facteurs explicatifs de cette situation. D'autres barrières sont à relever comme la capacité d'accueil du réseau électrique et la compatibilité de l'éolien avec les nouveaux radars météo installés par Météo France.</p> <p>Néanmoins, l'éolien peut contribuer significativement à l'approvisionnement électrique de la Guadeloupe. Un potentiel réaliste de 118 MW (soit une production annuelle de l'ordre de 200 GWh) est estimé en tenant compte des prévisions des porteurs de projet présents sur la Guadeloupe.</p> |
| OBJECTIFS | <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer un développement concerté de l'éolien - Mobiliser le potentiel de 118 MW par la modernisation des parcs existants (38 MW et la création de nouveaux parcs) |
| CIBLES | <ul style="list-style-type: none"> → Les acteurs industriels œuvrant dans les filières des énergies renouvelables. → Les institutions chargées de l'aménagement du territoire et de l'environnement (ADEME, DRE, DIREN...) → Les collectivités locales |
| DESCRIPTION DES TACHES | |
| Objectifs du plan d'action | <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le développement des fermes éoliennes pour une meilleure intégration dans l'environnement, et la sécurisation du réseau - Soutenir la R&D visant une meilleure compétitivité et une meilleure intégration de l'éolien dans le système électrique insulaire (voire fiche action transversale 'Soutien à l'innovation') |
| Tâches | <ul style="list-style-type: none"> - A court terme : Elaboration du schéma de développement éolien et d'une charte de développement de l'éolien Mise en place d'une structure de concertation permanente réunissant les acteurs de l'éolien (Région, Ademe, Etat, EDF, Collectivités Territoriales) - A moyen terme : Financement des actions de R&D |
| Programme de travail 2008 – 2009 | <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du schéma éolien - Réalisation d'une charte de développement de l'éolien - Constitution d'un groupe de travail permanent réunissant l'ensemble des acteurs de la filière éolienne |

COUT GLOBAL DU PROGRAMME D'ACTION

Le coût global est détaillé par poste dans le tableau ci-dessous. Il présente le coût sur la période 2008 – 2020, ainsi que sur la période 2008 – 2013.

| | Coût total sur la période 2008 – 2013 en k€ | Coût total sur la période 2008 – 2020 en k€ |
|-------------------------------------|--|--|
| Aide à la décision - Accompagnement | 200 | 200 |

| FICHE ACTION SECTORIELLE 12 | |
|--|---|
| PRODUCTION D'ELECTRICITE A PARTIR DES ENERGIES RENOUVELABLES – PHOTOVOLTAÏQUE RACCORDE RESEAU | |
| ENJEUX ET OBJECTIFS | |
| ENJEUX | <p>La Guadeloupe bénéficie pleinement, comme l'ensemble des régions d'outre mer, de l'ensemble des dispositifs de soutien à la filière photovoltaïque raccordé réseau. En conséquence, le rythme de développement s'est accéléré depuis juillet 2006, date de la revalorisation du tarif d'achat.</p> <p>Dans ce contexte, le photovoltaïque peut désormais prétendre occuper une place non négligeable dans l'approvisionnement électrique de la Guadeloupe et ce en dépit du caractère strictement diurne de sa production.</p> <p>Un potentiel de développement de 8,6 Mwc/an sur la période 2008 – 2020 est réaliste au regard des prévisions des opérateurs présents en Guadeloupe. Néanmoins, des barrières seront à lever, notamment celles de l'intégration du PVRR dans le système électrique et de l'acceptation du réseau électrique. De même, les éventuelles difficultés posées la prolifération des centrales solaires au sol doivent être anticipées par l'accompagnement des projets, notamment en ce qui concerne l'intégration paysagère et environnementale.</p> |
| OBJECTIFS | <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer un développement du photovoltaïque - Mobiliser le potentiel de 144 MW |
| CIBLES | <p>→ Les acteurs industriels œuvrant dans les filières des énergies renouvelables.</p> <p>→ Les institutions chargées de l'aménagement du territoire et de l'environnement (ADEME, DRE, DIREN...)</p> <p>→ Les collectivités locales</p> |

| DESCRIPTION DES TACHES | |
|-----------------------------------|--|
| Objectifs du plan d'action | <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le développement de l'éolien - Soutenir la R&D visant une meilleure compétitivité et une meilleure intégration du photovoltaïque dans le système électrique insulaire (voire fiche action transversale 'Soutien à l'innovation') |
| Tâches | <ul style="list-style-type: none"> - A court terme : Elaboration du schéma de développement du photovoltaïque. Définition des zones propices au développement des centrales au sol. Accompagnement des projets de centrales au sol (cofinancement d'études paysagères et d'intégration environnementale) - A moyen terme/long terme : Financement des actions de R&D Diminution progressive puis suppression des aides aux projets tertiaires/industries et pour les centrales au sol Conditionnement des aides au résidentiel à la réalisation d'actions de MDE et à la sécurisation des systèmes |

| DESCRIPTION DES TACHES | |
|---|---|
| Programme de travail 2008 – 2009 | <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du schéma de développement du photovoltaïque - Clarification du contexte fiscal relatif à l'octroi de mer - Définition de dispositifs d'accompagnement spécifiques à chaque cible |

| COUT GLOBAL DU PROGRAMME D'ACTION | | |
|---|--|--|
| Le coût global est détaillé par poste dans le tableau ci-dessous. Il présente le coût sur la période 2008 – 2020, ainsi que sur la période 2008 – 2013. | | |
| | Coût total sur la période 2008 – 2013 en k€ | Coût total sur la période 2008 – 2020 en k€ |
| Aides à l'investissement | 7000 | 9600 |

| FICHE ACTION SECTORIELLE 13 | |
|---|---|
| PRODUCTION D'ELECTRICITE A PARTIR DES ENERGIES RENOUVELABLES – AUTRES ENERGIES RENOUVELABLES DE PRODUCTION D'ELECTRICITE | |
| ENJEUX ET OBJECTIFS | |
| ENJEUX | Les autres énergies renouvelables de production d'électricité dont les potentiels sont significatifs sont la géothermie, la valorisation énergétique de la bagasse et de la biomasse et dans une moindre mesure l'hydroélectricité. D'autres filières sont aujourd'hui en émergence et si elles ne pourront contribuer significativement à l'approvisionnement électrique de l'archipel à l'horizon 2020, elles doivent être soutenues pour leur contribution potentielle future. |
| OBJECTIFS | Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - Assurer un développement du photovoltaïque - Mobiliser le potentiel de x MW |
| CIBLES | <ul style="list-style-type: none"> → Les acteurs industriels œuvrant dans les filières des énergies renouvelables. → Les institutions chargées de l'aménagement du territoire et de l'environnement (ADEME, DRE, DIREN...) → Les collectivités locales |
| DESCRIPTION DES TACHES | |
| Actions | <ul style="list-style-type: none"> - La plupart de ces ENR bénéficient d'une dynamique propre, portée soit par des dispositifs incitatifs nationaux, soit par une dynamique locale. C'est la raison pour laquelle l'action des partenaires du PRERURE consistera essentiellement en l'accompagnement des projets de façon à faciliter leur émergence, notamment par la réalisation d'études (par exemple lorsque les potentiels technico-économiques sont méconnus comme c'est le cas pour la valorisation énergétique du biogaz de décharge), soit par le soutien aux actions de recherche et développement (par exemple pour l'énergie de la mer). |
| Tâches | <ul style="list-style-type: none"> - A court terme : <ul style="list-style-type: none"> o réalisation d'études spécifiques (biogaz, énergies marines, canne-fuel, etc.) - A moyen terme/long terme : <ul style="list-style-type: none"> o Financement de projets exemplaires / opérations pilotes |

COÛT GLOBAL DU PROGRAMME D'ACTION

Le coût global est détaillé par poste dans le tableau ci-dessous. Il présente le coût sur la période 2008 – 2020, ainsi que sur la période 2008 – 2013.

| | Coût total sur la période 2008 – 2013 en k€ | Coût total sur la période 2008 – 2020 en k€ |
|-------------------------------------|--|--|
| Aide à la décision - Accompagnement | 500 | 3100 |

9. Moyens organisationnels, humains et financiers nécessaires à la réalisation du PRERURE

9.1 La gouvernance du PRERURE

9.1.1 Problématique

La mise en œuvre du PRERURE exige l'intervention de tous les acteurs guadeloupéens de l'énergie aux côtés de la Région, au premier rang desquels l'Etat –au travers de l'Ademe- et EDF. Déjà fortement impliqués dans les politiques régionales de promotion des énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie, ceux-ci doivent amplifier leurs efforts.

Le partenariat Région – Ademe est défini dans le Contrat de Projet sur la période 2007 – 2013, dont l'énergie constitue l'un des volets essentiels. Par ailleurs, un accord cadre Région – Ademe – EDF a été signé début 2008. Enfin, la récente création du Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Guadeloupe s'est clairement positionnée pour être acteur.

L'engagement financier de la Région et de ses partenaires doit également s'accompagner d'une remise à plat du modèle organisationnel afin d'accroître la lisibilité et l'efficacité des actions engagées : le PRERURE doit être plus que l'accumulation d'actions mais doit bien être identifié comme une politique engagée à l'échelle régionale. Celui-ci doit s'appuyer sur les compétences et savoirs faire de chacun et identifier pour chaque action le partenaire chargé de la mettre en œuvre.

Il est ainsi proposé d'impliquer les acteurs en fonction de leurs compétences (juridiques ou techniques), capacité financière et savoir faire.

Cela est d'autant plus indispensable que la mise en œuvre de politiques d'efficacité énergétique se heurte parfois plus à la difficulté d'identifier les acteurs et les projets qu'à la disponibilité des technologies ou des moyens financiers nécessaires. Cela est désormais particulièrement vrai dans la mesure où de très nombreuses sources de financement des actions d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables sont disponibles.

9.1.2 Schéma organisationnel de mise en œuvre du PRERURE

9.1.2.1 Trois options envisageables

La situation actuelle caractérisée par les interventions autonomes – mais concertées- des partenaires du Conseil Régional présente plusieurs avantages : chacun s'adresse à un public cible et prend en charge la réalisation d'actions entrant dans son champs de compétences. Cependant, elle présente plusieurs limites : d'une part, elle rend peu lisible la « politique engagée » dans la mesure où elle consiste essentiellement en l'accumulation d'actions décentralisées ; d'autre part, elle ne facilite pas la coordination, le suivi et l'évaluation des actions engagées, ceci étant à la charge de chacun des partenaires.

Dans la mesure où le PRERURE constitue une véritable politique, c'est-à-dire la poursuite d'objectifs stratégiques par l'engagement d'un plan d'actions prédéfini, sa réalisation implique de coordonner les actions de chaque partenaire. Cette coordination renforcera la visibilité du PRERURE, et pourra

donner aux maîtres d'ouvrage une seule porte d'entrée dans les aides proposées. Une forte communication devra s'assurer qu'aucun maître d'ouvrage potentiel parmi les principaux acteurs en Guadeloupe n'ignore l'existence d'aides sous forme de primes et d'assistance technique. Les procédures devront être suffisamment rapides pour ne pas rebuter les maîtres d'ouvrage.

Dès lors se pose la question de la structure porteuse du programme d'actions. Trois solutions peuvent être envisagées :

1. **Option 1 : le renforcement du partenariat :** le dispositif opérationnel reposerait sur les interventions des trois principaux partenaires du PRERURE (Région – Ademe – EDF) et éventuellement du SIEG mais chaque action engagée bénéficierait d'un label commun. Une « cellule PRERURE » serait créée au sein du Conseil Régional dont la mission serait la coordination et l'animation des acteurs. Cette structure serait également chargée du suivi et de l'évaluation des actions engagées. Cette solution présente l'avantage principal de permettre la spécialisation des partenaires en fonction de leur compétences juridiques ou techniques : le Conseil Régional est un interlocuteur naturel des collectivités territoriales guadeloupéennes, avec lesquelles il contractualise par ailleurs, tandis que EDF dispose d'accès privilégiés avec les grandes entreprises consommatrices d'énergie. Cet avantage se traduit également dans les sources de financement disponibles, chacun des partenaires pouvant solliciter des fonds spécifiques (on pense en particulier au mécanisme de la CSPE mobilisable uniquement par EDF à ce jour). Cependant, les limites de cette solutions sont réelles et d'ores et déjà connues : le risque est la dilution du PRERURE, chaque partenaire s'engageant pour une partie seulement du programme, aucun d'entre eux n'ayant la responsabilité de l'ensemble. Dans ces conditions, la visibilité de la politique pourrait être limitée ce qui, dans le long terme peut nuire à la pérennité même du PRERURE.
2. **Option 2 : la délégation à l'un des partenaires de la mise en œuvre du PRERURE.** Logiquement, cette tâche reviendrait à la Région qui dispose, de par la loi de compétences à la fois pour élaborer mais aussi pour mettre en œuvre le PRERURE. Le Conseil Régional serait dès lors le « leader » de la politique régionale de l'énergie. Des conventions bilatérales avec l'Etat et EDF définiraient les modalités de contractualisation (par exemple pour la constitution d'un guichet unique et l'instruction technique des dossiers de demandes d'aide).
3. **Option 3 : la constitution d'une structure ad-hoc de type Agence Régionale de l'Energie.** Dans cette option, une agence serait en charge de la mise en œuvre du PRERURE et disposerait à ce titre des moyens humains et financiers. Cette solution présente l'avantage de l'opérationnalité et de la lisibilité dans la mesure où un seul acteur serait en charge de l'ensemble de la politique énergétique guadeloupéenne. De surcroît, des synergies entre les chargés de mission pourraient voir le jour, ce qui est plus difficile à envisager dans le cas d'un partenariat renforcé. Néanmoins, cette solution présente un inconvénient majeur, au moins à court terme. Notamment, elle nécessite l'abandon, par les principaux partenaires, de leur prérogatives opérationnelles au profit de la structure ad-hoc, au risque de créer une structure supplémentaire apportant en définitive plus de confusion que de simplicité dans l'action.

9.1.2.2 Proposition : une démarche en deux temps

La constitution d'une structure ad-hoc en charge de la mise en œuvre et de l'évaluation du PRERURE, et au-delà de l'engagement d'une politique de lutte contre l'effet de serre en Guadeloupe est une

solution séduisante : elle permettrait de concentrer les moyens et assurerait une forte visibilité à la politique engagée. Une structure de cette nature pourrait par ailleurs constituer un centre de ressources pour l'ensemble des acteurs guadeloupéens, qu'ils soient entreprises, collectivités locales ou institutionnels. Cependant, cette solution semble difficile à mettre en œuvre à court terme, principalement parce qu'elle impliquerait l'abandon des prérogatives et des moyens des principaux partenaires au profit de cette nouvelle structure. De plus, en l'état actuel de la réglementation, il ne serait pas envisageable pour cette structure de bénéficier du mécanisme de la CSPE de financement des actions de maîtrise de l'énergie.

Par ailleurs, le partenariat entre la Région, EDF et l'Ademe constitue aujourd'hui un atout pour la Guadeloupe : les expériences réalisées sont nombreuses et anciennes ; les réalisations conséquentes. De surcroît, un accord cadre entre la Région, EDF et l'Ademe a été signé début 2008.

C'est pourquoi il est proposé une démarche en deux étapes :

- **Dans un premier temps, le renforcement du partenariat**, la création d'un label spécifique aux actions engagées dans le cadre du PRERURE pour assurer la visibilité du programme et la création d'un Observatoire du PRERURE en charge du suivi et de l'évaluation du programme. L'ensemble des actions pourrait être coordonnée par l'un des acteurs, idéalement le Conseil Régional qui dispose de la compétence PRERURE. Dans ces conditions, le chef de projet PRERURE serait localisé au sein du Conseil Régional. Une « cellule PRERURE », localisée au Conseil Régional, accessible par un n° Vert unique à toute la Guadeloupe pourrait être chargée d'orienter les demandeurs vers les interlocuteurs les plus appropriés (Ademe, EDF, autres).
- **Dans un deuxième temps, à horizon de 5 ans, et si cela s'avère pertinent, la création d'une structure opérationnelle en charge de la mise en œuvre du PRERURE**. Le statut juridique de cette structure est à étudier mais plusieurs solutions sont envisageables : Agence de la Région, EPIC, GIP, etc. La création d'une telle structure sera conditionnée par la possibilité de disposer des financements et des moyens humains nécessaires à la réalisation du programme. En effet, il faudra éviter la création d'une structure supplémentaire qui ne se substituerait à aucune autre et qui serait susceptible d'apporter de la confusion dans l'esprit des interlocuteurs.

9.2 Définition des moyens humains nécessaires à l'engagement du PRERURE

L'une des conditions, sinon la condition essentielle du succès du PRERURE, est la mise en place d'une structure de pilotage adaptée à la hauteur des enjeux. En effet, pour toutes les actions sectorielles, les volets accompagnement des maîtres d'ouvrages, animation et structuration des filières, communication auprès des publics cibles occupent une place considérable, de surcroît souvent préalable à la réalisation d'investissements massifs. Dès lors, la mobilisation de moyens humains nouveaux constitue la condition préalable à la mobilisation des financements consacrés au PRERURE.

Cela rend nécessaire le renforcement des ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du PRERURE au sein soit d'une structure existante, soit d'une structure créée ad-hoc (voir paragraphe suivant).

A l'évidence, le maintien de ressources humaines réduites limiterait la capacité de réalisation du PRERURE tant en matière de gestion de dossiers qu'en matière de structuration et d'animation des filières professionnelles et ne permettrait pas d'atteindre les objectifs affichés.

Les ressources humaines nécessaires à la réalisation du PRERURE sont estimées de la façon suivante :

Pour la Cellule PRERURE basée au Conseil Régional :

- **1 responsable PRERURE**, en charge de la coordination du travail de l'équipe et des relations avec les partenaires du programme (Région, EDF et l'Ademe et éventuellement d'autres acteurs institutionnels) et de la mise en place des outils d'évaluation du programme.
- **1 responsable de la communication du PRERURE**, en charge de la diffusion des messages du PRERURE. Cette fonction est essentielle à la fois pour 'faire passer les messages' mais aussi pour faire connaître à l'ensemble des acteurs guadeloupéens les politiques et les aides dont ils peuvent bénéficier. L'idée est en effet de faire en sorte qu'aucun bénéficiaire potentiel n'ignore les politiques et dispositifs mis en oeuvre.
- **1 chargé de mission Observatoire du PRERURE**, chargé du suivi des actions engagées et de l'évaluation de l'impact de celles-ci. L'observatoire du PRERURE jouerait également le rôle d'observatoire de l'énergie.

A répartir dans les structures des trois ou (quatre) partenaires principaux (Région / Ademe / EDF et éventuellement le SIEG) :

- **3 chargés de mission affectés aux actions de maîtrise de l'énergie** (chargés de mission résidentiel ; et chargés de mission tertiaire-industrie ; chargé de mission transport), avec à minima 2 spécialistes du froid et de la climatisation.
- **2 chargés de mission affectés au développement des énergies renouvelables** (2 chargés de mission « filières solaires », 1 chargé de mission « hydraulique et éolien ») : la tâche de ces chargés de mission sera de structurer et d'animer les filières renouvelables ; de mettre en oeuvre des actions de communication et d'assurer le suivi des dispositifs d'aides.
- **2 postes administratifs** pour l'instruction administrative des demandes d'aides. L'importance de ces postes est parfois mes-estimée, conduisant les ingénieurs en charge de l'animation des filières à les occuper. Cela nuit bien évidemment à l'efficacité du programme.

Deux options sont envisageables pour le recrutement et l'affectation des chargés de mission :

- Ils peuvent être affectés en fonction de la cible visée : chargé de mission collectivité / chargé de mission entreprises / chargés de mission grand public.
- Ils peuvent être affectés en fonction des problématiques techniques rencontrées : climatisation / froid / MDE, etc. Compte tenu du manque d'expertise technique, cette seconde solution doit être privilégiée et ce d'autant plus certaines problématiques sont communes à plusieurs secteurs (c'est le cas par exemple de la climatisation tertiaire et industrielle).

A répartir dans les autres structures :

- 2 chargés de mission Espace Info – Energie

- 2 chargés de mission Conseil en Energie Partagée à répartir dans 2 EPCI candidats

9.3 Financement du PRERURE

9.3.1 Définition des besoins financiers

Les besoins de financement sont évalués à 132 millions d'euros sur la période 2008 – 2020 dont 44,8 millions d'euros sur la période 2008 – 2013. Sur la période 2008 – 2013, l'estimation des besoins correspond aux budgets consacrés à l'efficacité énergétique dans le Contrat de projet opérationnel sur la même période.

Le tableau ci-après ventile les coûts par types d'actions.

Tableau 76. Coût du programme par type d'actions sur les périodes 2008 – 2013 et 2008 - 2020

| Type d'action | Secteur | Coût total sur la période 2008 – 2013 en k€ | Coût total sur la période 2008 – 2020 en k€ |
|-----------------------------|---|---|---|
| Actions sectorielles | ENR | 7 700 | 12 900 |
| | Résidentiel | 17 750 | 61 800 |
| | Tertiaire | 7 830 | 32 890 |
| | Transports | 900 | 1 950 |
| Total Actions sectorielles | | 34 180 | 109 540 |
| Actions transversales | Moyens humains | 2 400 | 5 200 |
| | Communication | 3 800 | 7 530 |
| | Coopération | 900 | 1 950 |
| | Formation | 900 | 1 950 |
| | Innovation | 1 500 | 3 350 |
| | Mise en cohérence des politiques régionales | 900 | 1 950 |
| | Observation - Evaluation | 300 | 650 |
| Total Actions transversales | | 10 700 | 22 580 |
| Total | | 44 880 | 132 120 |

Ce tableau appelle trois remarques :

- **Le programme d'actions consacre bien le rééquilibrage des politiques régionales en faveur de la maîtrise de l'énergie :** sur la période 2008 – 2020, 88 % du budget des actions sectorielles est consacré aux actions de maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables de substitution. Seul 12 % sont consacrés aux énergies renouvelables de production d'électricité, essentiellement éolien et photovoltaïque.
- **Le programme d'action est orienté sur deux secteurs prioritaires, l'habitat et dans une moindre mesure le secteur des entreprises :** il s'agit en effet des deux secteurs qui concentrent les enjeux en termes d'augmentation de consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre. Bien que la part consacrée aux transports soit modeste, ce secteur constitue un enjeu majeur pour la Guadeloupe devant être traité dans le cadre d'une politique dédiée et non pas dans celui d'une politique énergétique.
- **Le programme d'action est basé principalement sur des actions sectorielles (83 % du budget total) et dans une moindre mesure sur les actions transversales.** Néanmoins, ces

actions transversales sont indispensables à la réussite du programme dans son ensemble notamment parce qu'elles visent à assurer sa cohérence et son déploiement au niveau territorial. Notamment, les actions relatives à la communication, la sensibilisation ainsi que les celles visant à augmenter les moyens humains sont impératives.

9.3.2 Ingénierie financière

La période actuelle se caractérise par la multitude de sources de financements pour les projets de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables. Ainsi, à la différence des périodes passées, la question n'est plus la disponibilité des sources de financement mais l'identification et la mobilisation des moyens financiers adaptés.

Cette situation est particulièrement vraie dans les DOM qui bénéficient de dispositifs spécifiques, comme la compensation des surcoûts de production d'électricité (dans lesquels sont intégrés les dépenses de maîtrise de la demande d'électricité) ; le doublement des certificats d'économie d'énergie ; la défiscalisation des investissements dans les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie ou les tarifs d'achat spécifiques de l'électricité produite à partir de sources renouvelables.

Par ailleurs, les dispositifs nationaux classiques trouvent à s'appliquer dans les DOM comme le mécanisme du crédit d'impôt ou le dispositif d'aide à la décision de l'Ademe. Enfin, certains dispositifs sont en cours de gestation, comme le mécanisme de projet domestique que devrait lancer la Caisse des Dépôts dans le courant 2008.

Pour l'ensemble de ces raisons, il semble indispensable de mettre sur pied une veille permanente sur les outils financiers à disposition des maîtres d'ouvrage pour le financement de leurs opérations. Cette veille constitue un complément indispensable au travail d'animation et de structuration de filières.

Le tableau ci-après indique les mécanismes de financement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie disponibles :

Principaux dispositifs de financement existants en faveur des énergies renouvelables et de la lutte contre le changement climatique en Guadeloupe

| Domaine | Type Outil | Description | Remarques |
|-------------|--|---|---|
| Electricité | Tarifs d'achat de l'électricité produite à partir de sources renouvelables | Tarifs bonifiés pour le photovoltaïque, l'éolien, la méthanisation et la géothermie | Pas de tarif spécifique pour l'hydraulique |
| | Energies renouvelables | Financement des investissements en fonction de leur nature (photovoltaïque, solaire thermique, etc.) et du maître d'ouvrage par la Région, EDF et l'Ademe | Contractualisation entre la Région, l'Ademe et EDF sur la période 2007 – 2013 : <ul style="list-style-type: none"> - Convention Etat – Région sur « déchets – énergie » : 62 M€ sur la période - Accord Cadre Pluriannuel EDF – Ademe – Région : abondement de 7 M€ de EDF aux actions de maîtrise de l'énergie |
| | Compensation des mesures de maîtrise de l'énergie engagées par les opérateurs supportant des charges de service public | Les actions de maîtrise de la demande d'électricité engagées par EDF dans les DOM sont intégrées aux « frais de commercialisation » et sont à ce | Compensation des seules dépenses effectuées par EDF Pas de sécurité juridique assurant la pérennité de la démarche |

| Domaine | Type Outil | Description | Remarques |
|---|---|--|--|
| | | titre compensées par le mécanisme de la CSPE | Pas de possibilité d'actions engagées par d'autres acteurs ayant des résultats identiques à l'échelle collective |
| | Fonds FACE | Financement d'opérations MDE et ENR comme alternative à la création ou au renforcement de réseau | Pas de dispositif spécifique aux DOM. Le SIEG est le partenaire naturel pour la mobilisation des fonds FACE |
| Energies renouvelables / Maîtrise de l'énergie | Fiscalité | Défiscalisation des investissements : augmentation du taux de défiscalisation pour les investissements dans les domaines des énergies renouvelables et pour les projets intégrant des énergies renouvelables | Levier très puissant favorisant les investissements dans les départements d'outre mer |
| | Certificats d'économie d'énergie | Obligation faite aux fournisseurs d'énergie d'engager des actions de maîtrise de l'énergie. A défaut, paiement d'une pénalité libératoire de 2 ct/€ par kWh CUMAC non réalisé | Doublement des certificats pour les actions engagées pouvant donner lieu à la délivrance de certificats d'économie d'énergie. |
| | Crédits d'impôts | Crédit d'impôt destiné aux particuliers pour l'achat de matériels performants ou la réalisation de travaux d'économie d'énergie | Pas de dispositions spécifiques pour les DOM |
| | Fiscalité | Octroi de mer | Possibilité de modulation de l'octroi de mer pour certains type de produits importés dans les limites fixées par les règlements européens. Nécessité de respecter le tarif douanier, peu adapté aux impératifs de la maîtrise de l'énergie |
| Réduction des émissions de gaz à effet de serre | Mécanisme de projets domestiques | Possibilité d'accès à la « finance – carbone » de sites non soumis aux quotas de CO2 (et pouvant à ce titre valoriser leurs émissions évitées au-delà de leurs obligations sur le marché) | Mécanisme en gestation pouvant venir en complément de dispositifs existants. Les projets aidés sont par exemple la substitution énergétique, la valorisation énergétique de la biomasse ou la réduction des émissions de fluides frigorigènes. |
| Divers | Dispositifs d'aide à la décision | Financement par l'Ademe des études de pré-faisabilité, faisabilité, bilans énergétiques, etc. | |
| | Financement du logement social | Prêts bonifiés CDC : Prêt Energie Performance pour la réalisation d'opérations de maîtrise de l'énergie dans le cadre d'opérations de construction ou rénovation de logement social visant le label THPE Prêt complémentaire à l'aide PALULOS pour les travaux d'économie d'énergie | Nécessité d'adapter ce produit à la Guadeloupe, la réglementation thermique ne s'y appliquant pas. Possibilité de co-bonification par les collectivités territoriales. |
| | Financement des ENR et actions de maîtrise de l'énergie | Fonds d'investissement FIDEME et FOGIME | |

10. Programme de travail à court terme

Dans la phase transitoire, l'organisation suivante est proposée :

- **Validation par les principaux partenaires des objectifs et du programme d'action défini par le PRERURE, adoption du PRERURE par l'Assemblée Régionale.**
- **Contractualisation**, au travers d'une convention tripartite, voire quadripartite si le nouveau Syndicat d'Electrification de la Guadeloupe souhaite s'engager aux côtés de la Région, de l'Etat et de EDF sur la réalisation du programme d'actions sur la période 2008 – 2013. Cette convention devra naturellement intégrer les engagements existants notamment l'accord cadre pluriannuel Etat – Région et l'accord cadre Ademe/Région/EDF. Cette contractualisation définira précisément les tâches de chaque partenaire, c'est-à-dire les moyens techniques, humains et financiers qu'il entend mobiliser sur les thématiques dont il aura la charge.
- **Création d'une « cellule PRERURE »** basée au Conseil Régional chargée d'assurer la coordination, le suivi et l'évaluation des actions engagées. Elle réunirait à ce titre les partenaires du programme de façon à s'assurer de l'avancement dans la réalisation des tâches. Cette cellule pourrait jouer le rôle de « dispatching » des demandes d'informations ou d'aides vers les partenaires du PRERURE.
- **Recrutement d'un « responsable PRERURE »** en charge de la mise en œuvre du Plan d'actions. Dans un premier temps, le responsable serait en charge de la structuration de la cellule PRERURE, de l'élaboration du programme de travail à court terme et de la répartition du travail entre les partenaires (EDF – ADEME – Région – SIEG).
- **Engagement du programme d'action**, mise en place du reporting et du suivi des actions engagées par la « cellule PRERURE ».

Le tableau de la page suivante indique action par action les tâches à engager dans le courant de l'année 2008 ainsi que les modalités et les difficultés de réalisation. Soulignons qu'il est impératif que la plupart (sinon la totalité) des actions indiquées dans ce tableau soient engagées dans le court terme afin de créer une véritable dynamique. Tout l'enjeu de l'année 2008 est de capitaliser le travail réalisé dans le cadre de l'élaboration du PRERURE, et tout particulièrement celui des groupes de travail.

C'est pourquoi, la réalisation d'études complémentaires, la constitution de groupes de travail, la réalisation de diagnostics énergétique et l'élaboration de dispositifs d'aide constituent la première étape d'un travail de long terme. Ces tâches seront réalisées par l'ensemble des acteurs concernés, pour la plupart d'ores et déjà mobilisés au travers des groupes de travail. Pour ce faire, les partenaires du PRERURE (et principalement la Région) doivent dégager les moyens humains et financiers nécessaires pour la réalisation de ce programme. En l'absence de tels moyens, le risque est d'engager des mesures en fonction des opportunités et non en fonction des enjeux prioritaires. Il est également de démobiliser les acteurs locaux, dont certains sont déjà « échaudés » de l'absence de véritable politique de maîtrise de l'énergie en Guadeloupe et dubitatifs quant à la capacité des acteurs locaux à en engager véritablement une.

En d'autres termes, le PRERURE constitue le point de départ d'une politique régionale de maîtrise de l'énergie.

Tableau 77. Programme de travail « minimal » de mise en œuvre du PRERURE –
Année 2008

| Fiche action | Tâches 2008 | Modalités de mise en œuvre | Difficulté/ Complexité |
|---|---|--|---------------------------|
| Climatisation | Réalisation d'une étude de marché de la climatisation résidentielle | Rédaction du cahier des charges Engagement de la consultation Choix du BE et suivi de l'étude | 1 |
| | Création d'un groupe de travail réunissant les partenaires du PRERURE et les partenaires du PRME en vue de l'élaboration du dispositif d'aide | Identification des partenaires (importateurs, distributeurs, installateurs) Préparation et organisation des séances de travail | 2 |
| | Etude stratégique sur l'adaptation législative | Rédaction du cahier des charges Engagement de la consultation Choix du BE et suivi de l'étude | 2 |
| | Campagne de communication 'climatisation résidentielle' | Campagne de communication en cours sur 2008 | 2 |
| ECS Solaire | Campagne de communication grand public | Campagne de communication en cours sur 2008 | 2 |
| | Etude sur la possibilité de pré-financement du Crédit d'impôt | Rédaction du cahier des charges Engagement de la consultation Choix du BE et suivi de l'étude | 1 |
| | Accompagnement technique et financier des bailleurs sociaux | | 2 |
| | Etude sur l'adaptation du dispositif d'aide | Rédaction du cahier des charges Engagement de la consultation Choix du BE et suivi de l'étude | 1 |
| Eclairage résidentiel | Campagne de communication grand public | | 2 |
| | Etude sur l'interdiction des lampes à incandescence (en lien avec l'étude stratégique sur l'adaptation législative) | Rédaction du cahier des charges Engagement de la consultation Choix du BE et suivi de l'étude | 2 |
| | Engagement d'une nouvelle opération de diffusion de LBC | | 2 |
| Elaboration et mise en œuvre d'un référentiel | Veille réglementaire sur la RT DOM | | 1 |
| | Mise en place d'un groupe de travail en charge de l'application de la RT et d'une réflexion sur les labels HPE et THPE | Identification des partenaires Organisation des premières séances (ordre du jour, animation, etc.) | 2 |
| | Elaboration d'un dispositif d'aide pour les bâtiments plus performants que la RT DOM | | 3 |
| MDE Résidentiel | Campagne de communication grand public | Campagne de communication en cours sur 2008 | 2 |
| MDE Industrie / tertiaire | Elaboration d'un référentiel technique 'climatisation' dans le tertiaire et l'industrie | Rédaction du cahier des charges Engagement de la consultation Choix du BE et suivi de l'étude | 2 |
| | Réalisation de diagnostics énergétiques sur 20 établissements | Identification des établissements Rédaction du / des cahiers des charges Engagement de la / des consultations Choix du / des BE | 3 |
| | Elaboration d'un dispositif d'aide à la maîtrise de l'énergie | Définition des critères et des taux d'aides (à partir du référentiel technique pour la climatisation) | 3 |
| | Elaboration d'un (de) programme(s) de formation 'efficacité énergétique' à destination des professionnels guadeloupéens | | |
| Transports | Campagne de communication grand public | Campagne de communication en cours sur 2008 | 2 |
| | Création d'un observatoire régional des déplacements | Identification des partenaires Organisation des premières séances (ordre du jour, animation, etc.) | 2 |
| | Réalisation d'une étude sur le parc roulant et son efficacité énergétique | Rédaction du cahier des charges Engagement de la consultation Choix du BE et suivi de l'étude | 1 |

| Fiche action | Tâches 2008 | Modalités de mise en œuvre | Difficulté/ Complexité |
|------------------------|---|--|---------------------------|
| Energies renouvelables | Elaboration du schéma éolien et de la charte de développement de l'éolien | Rédaction du cahier des charges en partenariat avec les services de l'Etat Engagement de la consultation Choix du BE et suivi de l'étude | 2 |
| | Mise en place d'un groupe de travail éolien | Identification des partenaires Organisation des premières séances (ordre du jour, animation, etc.) | 2 |
| | Etude sur le développement du solaire PVRR en Guadeloupe | Rédaction du cahier des charges Engagement de la consultation Choix du BE et suivi de l'étude | 1 |
| | Etude sur la valorisation du biogaz de décharge | Rédaction du cahier des charges Engagement de la consultation Choix du BE et suivi de l'étude | 1 |

- Niveaux de difficulté :
1. Facile
 2. Moyen
 3. Difficile

11. Conclusion

La Guadeloupe est face à deux enjeux majeurs : celui de la raréfaction des ressources énergétiques fossiles, dont elle est largement dépendante ; et celui du changement climatique dont les conséquences s'annoncent considérables pour la zone Caraïbe même si de nombreuses incertitudes scientifiques demeurent quant à leur ampleur.

La Région Guadeloupe a pleinement conscience de la nécessité d'agir et le travail de diagnostic et de prospective énergétique a permis de mettre en évidence les potentiels par secteur, par énergie et de définir un programme d'actions chiffré à moyen et long terme. Le programme propose un véritable changement d'échelle en matière de politique énergétique puisque les sommes dévolues à l'efficacité énergétique sont multipliées par 3.

Le PRERURE constitue donc un point de départ : il trace les grandes lignes de la politique énergétique Guadeloupéenne pour la décennie 2010 : rééquilibrage des interventions en faveur de la maîtrise de l'énergie, renforcement et élargissement des partenariats existants, élargissement de la palette d'outils en faveur de l'efficacité énergétique (et notamment l'outil réglementaire) constituent les maîtres mots de cette politique.

Mais, pour que cette politique soit effective, il convient d'assurer sa promotion sur le terrain. Pour être efficaces, les politiques de promotion d'efficacité énergétique nécessitent un lourd travail d'animation, de concertation, de persuasion auprès des acteurs locaux. La réalisation de ce travail passe par la mobilisation d'une véritable équipe dédiée à la promotion de l'efficacité énergétique.